

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litté-
rature & autres Remarques curieuses.*

Juillet 1717.

TOME XXVII.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Approbation
du Commissaire Examinateur,*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (franc de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

3

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,
Ou Recuël Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

Juillet 1717.

ARTICLE I.

Qui contient les matieres de Litterature, & autres remarques curieuses.

I. **P**our me renfermer seulement dans les regles de ma profession, je vais donner un détail historique de ce qui s'est passé au sujet de la fameuse Bulle *Unigenitus*, depuis le mois dernier.

II Depuis l'Assemblée de Sorbonne du 5. Mars, où les quatre Evêques appellerent de la Constitution à un futur Concile general, il n'y en a point eu; & quelques instances que l'on ait faites auprès de Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc Regent, on n'a pu obtenir la permission de les continuer comme à l'acoutumé; ce Prince s'est contenté de faire dire par Mr. de la Vrilliere verbalement, & par écrit, que la Faculté pouvoit suppléer à ce qu'elle fait dans ses Assemblées ordinaires, par le ministère

La Sorbonne ne fait plus d'Assemblées

du Doyen & des Censeurs de discipline qui s'assembloient chaque Dimanche pour les affaires de la Faculté ; mais ils n'y ont voulu ni distribuer les Theses, ni nommer des Examineurs, parce qu'ils prétendent que cela est contre leurs Statuts homologués au Parlement. Ainsi depuis Pâques il n'y a eu ni Theses ni Examens, & la Licence vaque absolument, ce qui fait crier tout le monde. Les Docteurs jusques ici n'ont rien voulu relâcher sur cet Article.

III On sera sans doute bien aise de voir ici la profession de foi que fit Mr. Ravechet Suidis de Sorbonne, peu de tems avant sa mort.

*Profession
de Foi de
Mr. Ravechet.*

Je crois toutes les verités que le fils de Dieu a revelée à son Eglise, dans le sein de laquelle j'ai eu le bonheur d'être baptisé, d'y avoir toujours vécu, où je veux mourir, & avec laquelle je condamne toutes les erreurs qu'elle condamne & qu'elle condamnera. Je reconnois le souverain Pontife l'Evêque de Rome pour le Successeur de St. Pierre, le premier Vicaire de Jesus Christ, le chef visible de l'Eglise, & le Juge Apostolique, pour le centre de l'unité dont il n'est jamais permis de se separer, quand même le Pape s'écarteroit de la saine Doctrine ; je deteste tout esprit de Schisme & de division, ce que nous avons expliqué clairement dans l'Acte d'Appel au futur Concile General, & ce que nôtre Faculté a encore déterminé dans les fameux articles qu'elle a publiés en 1542. contre les erreurs de Luther. Ce sont là mes sentimens présens dans lesquels je veux mourir. Fait dans l'Abbaye de Ste. Magdeleine &c.

IV. Quelque touchante que paroisse cette pro-

des Princes, &c. Juillet 1717. 5
protestation, un Poëte n'a cependant pas jugé
qu'elle fût capable de l'introduire tout à fait
dans le séjour des bienheureux.

Vers sur la mort de Mr. Raveches.

Quand par un sort fatal le Syndic de Sorbonne, *Vers sur la*
Vit qu'il falloit enfin quitter ce monde ci, *mort de Mr.*
Il méprise la mort & s'encourage ainsi. *Raveches.*
Le Ciel dit il, me dois une Couronne.
Voici le moment qui la donne,
Il doit faire ma joye & non pas mon souci,
Il meurt en paix d'abord qu'il eut quitté la terre,
Au Paradis ce nouveau Saint monta,
A la Porte il se presenta,
St. Pierre ouvre, & lui dit, que voulez-vous ?
St. Pere,
Lui répond Ravechet d'un ton respectueux,
Sacré Portier des Bienheureux,
Je viens vous demander une part au partage
Du celeste heritage,
Où toujours ont tendu mes vœux.
Je ne saurois rien de moi même,
Dit Pierre, je n'ai pas l'autorité suprême,
D'ouvrir & de fermer la Porte à qui je veux,
Il faut sur ce sujet assembler les Apôtres,
J'ai ma voix tout comme les autres,
Mais je n'ai rien plus que cela;
Entrer en ce saint lieu n'est pas chose facile,
Nous tiendrons, dit-il, le Concile,
En attendant demeurez là.

V. Messieurs les Evêques appellans qui sont
retournez dans leurs Dioceses n'ont pas trouvé
toute la docilité, qu'ils attendoient parmi les
Chanciers qui composent les Chapitres de leurs

*Ce qui s'est
passé à Mont-
pellier à l'ar-
rivée de l'E-
vêque.*

Cathedrales, ni même parmi le peuple; celui de Montpellier étant arrivé dans cette Ville, reçut la visite du Chapitre qui vint le voir en Corps, & leur dit de s'aller assembler, & qu'il avoit à leur proposer une affaire de conséquence; on sonna le Chapitre sur le champ, où ce Prelat se rendit, & leur proposa d'adhérer à l'Acte d'Appel, dont il leur fit la lecture; il trouva dans ces Messieurs peu de disposition à faire ce qu'il souhaitoit, & il leur demanda du moins d'enregistrer cet Acte sur leur Registre, ce qu'ils lui accorderent avec bien de la peine. mais l'après midi (car cela s'étoit passé le matin,) ils lui firent signifier qu'ils ne vouloient ni adhérer à l'Appel ni l'enregistrer. Ce Prelat n'a pas eu un plus heureux succès dans toutes les Paroisses de son Diocèse, puisque tous les Curés ont refusé même d'en faire lecture dans leurs Eglises, comme il leur avoit ordonné; dans une des principales où cet Evêque s'étoit rendu, croyant par sa présence contenir le peuple, & l'obliger à écouter la lecture de son Mandement, l'on se retira, & on le laissa seul, si-tôt que l'on s'aperçût quel étoit le motif qui l'avoit amené. L'Evêque de Mirepoix n'a pas trouvé moins de résistance dans sa Ville & dans son Diocèse, aussi bien que ceux de Pamiers & d'Auxere.

Il se passa une Scene à Paris entre Mr. l'Abbé * * * * & un Cordelier; & toujours dans l'intention de convaincre le public, combien il entre de passion, & d'entêtement dans toute cette affaire. Cet Abbé qui est Conseiller au Parlement de Paris, sortant de l'Eglise des Cordeliers, & passant par le Cloître, rencontra le nommé le Pere Poisson; après quelques ci-
vili.

villitez ils entrèrent en conversation, pendant laquelle ils parlerent de la Constitution; le Cordelier perdit le respect & dit des choses qui convenoient peu à son caractère, il s'échauffa même jusqu'à mal parler des quatre Evêques appellants, & de l'Université. L'Abbé eut beau lui représenter doucement qu'il s'oubloit, cela fut inutile, le Pere s'échauffa davantage, & dit que ces quatre Prelats étoient des gueux d'Evêques, qui ne meritoient pas d'être revêtus d'un pareil caractère: l'Abbé le quitta brusquement, & lui dit qu'il n'avoit jamais entendu dire un gueux d'Evêque, mais bien un gueux de Cordelier. Plusieurs personnes furent témoins de cette édifiante Scene.

VII. On a imprimé nouvellement chez Witte Imprimeur à Paris, l'Histoire Dogmatique du St. Siege &c. in 8°. c'est un ouvrage du Sçavant Mr. Sommier, Curé de Champ en Lorraine, de qui nous avons dé à l'Histoire Dogmatique de la Religion en 5. vol. in 4°. Cet Auteur qui a été lui même présenter son ouvrage au Pape, en a reçu de grands remerciemens, *monye dont on n'est pas avare en cette Cour.* Ainsi on ne peut s'empêcher de remarquer que la recompense n'est point proportionnée au mérite de l'ouvrage, moins encore au zèle de l'Auteur. Son Epître Dedicatoire est un chef d'œuvre.

Quant au fond de l'ouvrage, & à la méthode que l'Auteur a suivie, c'est la même que celle de Bellarmin, Schelstrate, Sfondrate, & les autres Docteurs ultramontains, pour établir les prérogatives & les prééminences du St. Siege, qu'il confond assez mal à propos avec le Pape, & contre le sentiment de Paul de Castro; & de plusieurs graves Theologiens.

*Histoire
Dogmatique
du St. Siege.*

De sorte que l'ouvrage de Mr. Sommier n'est proprement qu'un rechauffé, auquel il ajoute les graces de la nouveauté, dans un stile moins scolastique. Le premier Tome qui est celui qui paroît à present, renferme les trois premiers siècles de l'Eglise, il promet la suite de cet ouvrage incessamment.

*Histoire
Genealogi-
que de la
maison des
Salles.*

VIII. Il paroît aussi chez le même Imprimeur une Histoire de la Maison de des Salles, originaire de Bearn, & établie en Lorraine depuis l'an 1475. avec les preuves. C'est un petit in folio orné de monumens & d'excellentes gravures. L'Auteur a pris pour modele, à ce qu'il dit, les celebres Genealogistes de France, & il faut convenir qu'il n'a pas mal suivi leur méthode, il n'a rien oublié de ce qui pouvoit donner du lustre à l'ancienne Maison de des Salles, illustre de son fond, & par ses Emplois. On trouve dans cet ouvrage plusieurs Genealogies des Maisons de France & de Lorraine, alliées à celle de des Salles, les curieux sur ces matieres pourront trouver de quoi se satisfaire.

*Nouvelle
Sette qui
s'éleve à
Xaintes.*

IX. Il s'est élevé une nouvelle Sette dans le Diocese de Xaintes, tristes effets du desordre qui est aujourd'hui dans la Religion. Un Curé de Village nommé Capé. & Docteur de la Faculté de Theologie de Bordeaux, en est l'Auteur. C'est un homme de quarante cinq ans, & qui a de l'esprit. Il enseignoit & le prêchoit à ses Paroissiens, que Dieu donne des graces égales & abondantes à tous les hommes, à un pecheur comme aux Justes, qu'on voit Dieu dès cette vie, mais que les pecheurs le voyent avec un peu moins de clarté que les Justes, & d'autres erreurs ridicules qui tenoient directement au Fanatisme; les Grands
Vicai-

des Princes, &c. Juillet 1717. 9

Vicaires de Xaintes avertis de la nouvelle doctrine qui se debitoit dans le Diocèze, le circonterent, & assemblerent les plus habiles gens qui se trouverent pour examiner ce nouveau Docteur. Le Curé comparut & voulut soutenir ses erreurs par quelque Texte de l'Écriture; mais après qu'il se vit confondu, il se mit à genoux au milieu de l'Assemblée, & demanda pardon du scandale qu'il avoit causé, & promit de prêcher à l'avenir les propositions contraires à celles qu'il avoit defenduës jusques alors; on le renvoya donc sur la parole qu'il donna, mais il ne fut pas plutôt dans sa Cure, qu'il recommença à prêcher ses erreurs, & à faire plus de Sectateurs qu'auparavant. Les Grands Vicaires avertis de ce nouveau désordre, le renvoyerent querir, & firent une nouvelle Assemblée, mais il fut encore confondu après avoir voulu soutenir quelque tems la nouvelle doctrine; alors il retracta solennellement ses erreurs, & pour persuader que la retractation qu'il en faisoit étoit sincère, il jeta ses Livres au feu; on le crut cette fois tout à fait converti, & on le laissa aller, mais de retour chez lui, il commença à prêcher avec plus d'emportement qu'auparavant. Comme cet affaire avoit déjà fait un grand éclat, & que Mr le Duc Regent en avoit été informé, ce Prince envoya ordre à Mr le Maréchal de Montesquiou de le faire enlever & traduire à Paris, ce qui a été fait; lors qu'il arriva il pria les Archers qui le conduisoient de lui permettre de parler à son Evêque, qui étoit pour lors à Paris, & après de le renfermer dans les prisons de l'Officialité, ce qui lui fut accordé, il eut une conversation d'une heure avec ce Prelat, les Archers ne le perdant

perdant point de vûë, après quoi on le conduisit dans les Prisons. Le Conseil de Conscience est saisi de cette affaire qui fait grand bruit. Lors qu'on l'enleva il s'étoit déguité pour s'enfuir, & il n'étoit même déjà plus chez lui; on y saisit tous les papiers qu'on y trouva, parmi lesquels il y avoit plusieurs gros Ouvrages prêts à imprimer.

*Observations
de Medecine
& de Chirurgie.*

X. Le Sr. Wagret, Medecin Ordinaire du Roi & des Hôpitaux à Valenciennes, a mis au jour un Livre qui a pour titre, *Observations de Medecine & de Chirurgie faites dans les Hôpitaux du Roi à Valenciennes*. C est un in 8° qui contient 318. Pages sans la Preface & l'Avertissement, & les Tables imprimez à Mons aux dépens de l'Auteur.

Cet Ouvrage me paroît d'autant meilleur qu'il n'abonde pas en raisonnemens inutiles; c'est une espece de recueil que l'Auteur a fait de toutes les maladies & les blessures qu'il a traitées, avec les remedes & la methode qui ont procuré la guerison, ce qui doit être le but principal auquel doivent tendre tous ceux à qui la santé des hommes est confiée. Sa maniere de s'expliquer est simple & naturelle aussi bien que sa pratique, & ce Livre ne peut être que très utile à tout le monde par les bonnes observations que l'on y trouve, & par la sureté des remedes dont il donne la description, qu'il a tous éprouvés avec un succès merveilleux; il traite les maladies d'une façon assez singuliere, sur tout les inflammations de poitrine, & les sievres de toutes especes qu'il guerit en fort peu de tems & fort aisément. Le desinterressement de l'Auteur à donner sa methode, & la maniere dont il paroît qu'il s'y prend, doit

des Princes, &c. Juillet 1717. II
 doit faire bien augurer de son Ouvrage. Ce
 qu'il y a de sûr, est que tout ce qu'il avance
 semble fondé sur une longue expérience, & ce
 qu'il dit ne ressent point du tout la Charlatane-
 ric.

Son grand spécifique pour les fievres est le
Febrifuge de Riviere, dont il fait prendre vingt
 grains au malade le jour de l'intermission de
 la Fievre, & dont il raconte des effets sur-
 prenans. Comme les fievres sont les maladies
 les plus communes, j'insérerai ici la compo-
 sition du remede, pour qu'il puisse servir à
 ceux qui en auront besoin, & qui ne pour-
 roient avoir recours au livre ou au Medecin.

FEBRIFUGE DE RIVIERE.

R. *Mercurii dulcis*, partes tres
Tartari emet partem unam.

*Misceantur, triturentur, super Perphiri-
 sem identidem irrorando Sp. Vin. tum calore
 solis exsiccantur; deind iterum reiteretur tri-
 turatio, irroratio & exsiccatio; & toties re-
 pete donec pulvis ad albedinem perfectam per-
 veniat: tantum prædictus pulvis ponatur in
 matraccio vitreo, cu affundatur sp. vin. Al-
 koolisati 2. 5. ad unius digiti super eminentiam:
 pulvis igne aranuceo exsiccatur & rvabitur*

XII. On a fait une reponse en forme de let-
 tre au memoire de Mes. les Evêques, Arche-
 vêques & Cardinaux, présenté par eux à Mr. *Reponse au*
 le Regent le mois de Mars dernier; ces Prelats *Memoire des*
 y sont un peu maltraitez; l'Auteur de cette *Evêques &c.*
 lettre se recrite fort contre l'abus qu'ils ont faits
 de

de ce passage des Actes des Apôtres, *Spiritus Sanctus posuit Episcopus regere Ecclesiam Dei*, il fait voir que *Episcopus* en cet endroit est un Adjectif, un nom d'Office, & non de dignité. N'auriez-vous pas dû remarquer leur dit il, que lors que St. Paul fit venir d'Ephèse à Milet 50 Ministres de l'Evangile, il appella également les Evêques & les Prêtres de la Ville & des lieux circonvoisins, le moindre Commentaire que vous auriez lu avec la plus légère attention, vous eût redressé; quel eût apparence en effet que du tems de St. Paul il y eut déjà 50 Evêques à Ephèse ou aux environs. Une pareille méprise pour être crüe, avoit besoin d'être prouvée; le même Auteur reclame le témoignage de St. Irénée, qui sur le verset 17. du même Chapitre dit, que les Evêques & les Prêtres qui servoient dans la Ville d'Ephèse & dans les lieux circonvoisins, furent mandés par St. Paul à Milet; *à Milet autem mittens Ephesum vocavit Majores natu Ecclesia.* 8. 17. Mr. l'Evêque d'Angers que l'on croit Auteur de ces Memoires, n'y est pas épargné, on s'efforce même de le tourner en ridicule sur les efforts qu'il a fait pour justifier l'application que les Evêques font de ce passage à leurs juridictions & à l'autorité attachées à leur Caractere.

ENIGME.

XIII. **R** Eduit de manature à la manducité,
 Je ne vit que de charité,
 Et je fais à plusieurs redouter ma puissance;
 D'un Maître je subis la Loi.
 Sitôt qu'il parle il voit ma prompte obéissance,
 Le

J' l'aime, je le suis avec persévérance.
 Il n'est point de mortel si fidèle que moi.
 On se fait un plaisir de m'avoir chez soi,
 Dans le Palais des Rois j'ai la plus libre entrée,
 Jusques chez les Berger, ma vie est désirée,
 Et je trouve par tout un différend emploi.
 On me fait habiter la ce este contrée,
 D'où, si mon regne étoit de plus longue durée
 Je mettrois tout en desaroy.
 Lorsque rien ne combat l'eff'et de ma presence;
 Sur l'Univers entier je repends mes ardeurs,
 Je desire les Prez, & les fruits, & les fleurs
 Se sentent de mon influence.

Le mot de celle du mois passé est le *Marron*,
 Mr. le Marquis de Craon, Grand Ecuyer de
 S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine, l'a
 expliquée avec beaucoup de justesse, ne seroit-
 ce pas le dernier quatrain qui auroit aidé à le
 mettre au fait, qu'augmente le pouvoir &c.
 quoique celle ci ne paroisse pas si difficile à
 expliquer, elle n'en est pas moins bonne, & dans
 les regles, c'est aux connoisseurs à en juger.

XIV. Pour un peu égayer cet article Lit-
 teraire que les matieres touchant la Constitu-
 tion n'ont rendu que trop serieux; j'insérerai
 ici un fragment d'une pièce nouvelle intitulée
 la *Valise*, c'est une Critique censée & badine
 de quelques Poëtes anciens que l'Autheur met
 dans sa Valise en voyageant, je suis persuadé
 que ceux même qui ont le moins de gout pour
 la Poësie, ne se plaindront point que je l'aye
 placée ici, puis que cette pièce est remplie
 d'agrémens; voici comme l'Autheur s'expli-
 que,

Critique de
quelques
Poètes an-
ciens,

14

La Clef du Cabinet

Chacun a son goût, mais Horace,
Par droit ou par entêtement,
Tient chez moi la première place.
Peut-être les rangs au Parnasse,
Se trouvent réglés autrement.

Le grand *Thæbus* peut à la guise,
Et sans que je m'en formalise,
Sur l'*Helicon* régler les rangs;
Mais à même droit je prétends
Les régler, moi, dans ma *Vaisse*,
Apollon n'a que voir dedans.

Pour *Ovide* autrement *Nason*
Qu'on le preconise, & le loue,
J'avouërai que l'on a raison,
Mais il faut aussi qu'on m'avouë
Qu'il cherche un peu trop à briller.
Pour moi j'ai la tête biffée,
Lors que je lui vois tortiller

En cent façon une pensée
A force de la refasser
Sa fécondité qu'on admire,
Irrite ma mauvaise humeur;
Et j'enrage contre un Auteur
Qui ne me laisse rien à dire.
Horace & lui sont excellents,
Et ces deux en valent trente;
Mais je leur trouve des talens
De nature bien différente;
J'étois pour *Ovide* à quinze ans,
Et je suis pour *Horace* à trente.

Quant au grand & fameux *Virgile*,
Qu'on ne sauroit trop ménager,
Quoi qu'il pût m'être fort utile,
Je ne le fais point voyager
De crainte de quelque danger,
Et je le garde pour la Ville.

Il n'est pas possible de donner une touche plus fine à la poltronnerie que Virgile a tiré apannement de son propre caractère, pour la présenter à son Heros

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. LA Cour d'Espagne a été peu satisfaite de ce que dans la dernière promotion des Cardinaux le Pape n'y a pas compris l'Abbe A'beroni, quoi qu'il lui eut été fortement recommandé, & que le St. Pere même eut témoigné qu'il auroit des égards pour les pressantes instances que cette Cour lui a faites à ce sujet. Elle a donné des marques sensibles de son mécontentement en faisant faire de très expresses défences au Cardinal Aldourandini, nommé de la part de sa Sainteté à la Nonciature d'Espagne, & qui est arrivé à Perpignan, de mettre le pied dans ce Royaume jusques à ce que le Pape ait donné la satisfaction que l'on souhaite de lui. On a aussi jugé à propos que l'Escadre que l'on enverra cet Été dans les mers du Levant pour y servir contre les Turcs, ne sera plus sous la direction du Pape comme elle le fut l'année passée, mais qu'elle se joindra avec la Flotte des Venitiens pour agir de concert avec eux. L'Ambassadeur de cette Republique qui est à Madrid, a dépêché un Exors' pour informer ses Maîtres de cette resolution; le St. Pere ne trouvera sûrement pas

Mécontentement de la Cour d'Espagne au sujet de la dernière promotion des Cardinaux.

pas bon que l'on ne veuille pas lui laisser la liberté de faire du bien à qui il lui plaira; il est vrai que ces sortes de graces sont de petite consequence pour lui, & qu'il pouroit contenter les Puissances qui les lui demandent à bien peu de frais, puis qu'il ne lui en coute qu'une Callotte & quelques Ceremonies; mais il y a peu de Souverains qui souffrent patiemment qu'on leur fasse la loi chez eux, & qui aiment à être contraints dans la distribution de leurs bienfaits.

*Le Corps
du Prince
Don Fran-
cisco trans-
porté à l'Es-
curial.*

II. La Joye qui s'étoit répandue en Espagne, à cause de la Naissance du Prince Don Francisco, n'a pas été de longue durée, puisque ce jeune Prince après avoir vécu un mois seulement, est mort d'une Gangrene qui l'a emporté en peu de tems, malgré tous les remèdes qu'on lui a apliqués pour tâcher de le garantir. La Cour a été extrêmement affligée de cet accident, & a pris le deuil. Deux jours après le décez de ce Prince, son corps fut transporté à l'Escorial pour y être déposé dans le Tombeau destiné pour la sepulture des Rois, il fut accompagné de l'Evêque Doviedo, du Marquis de Montrey Major-dome de Semaine, de Don Juan de Lizondo Secrétaire d'Etat, des Officiers de la Cour, des Chapelains d'honneur, de la Musique & des Communautés Religieuses. Cette mort a fait cesser les préparatifs que l'on faisoit pour se réjouir de l'heureuse convalescence, & de la sortie de la Princesse Regnante.

III. Le jour de la fête de St. Philippe, le Prince des Asturies reçût dans la grande Salle du Palais à Madrid l'Ordre de la Toison d'or

des Princes, &c. Juillet 1717. 17

d'or, en presence de tous les Chevaliers qui se trouverent en état d'affister à cette ceremonie. Avant de recevoir le Collier, il fut fait Chevalier, & reçût l'épée qui fut présentée par le Duc de la Mirandole grand Escuyer; ensuite ce Prince precedé des Chevaliers de l'Ordre, des Officiers de la Maison, de Maffiers & des Rois d'Armes, se rendit à la Chapelle, où la Messe fut Pontificalement celebrée par le Patriarche des Indes; peu auparavant ce même Prince avoit reçu le Collier de l'Ordre du St. Esprit que Sa M. T. C. lui avoit envoyé.

IV. Plusieurs familles des Royaumes d'Ar- *Familles que*
ragon & de Valence, se sont retirées en *abandon-*
Bearn pour s'y établir, ne pouvant plus su- *nent leurs*
porter les taxes excessives dont ils étoient *Pais à cause*
chargés, qui jointes à la sterilité naturelle du *des Impôts.*
Pais, leur ôtoient les moyens de subsister,
& les reduisoient au desespoir. La Cour de
Madrid pour arrêter le cours de cette deser-
tion, a pris la resolution de diminuer les
Impôts pour laisser reprendre vigueur à ces
peuples extenués & accablés.

V. La Cour & le Prince des Asturies sont *Sejour de la*
presentement à Segovie, où ils font état de *Cour d'Es-*
passer une partie de l'Été; la chasse qui est *pagne à Se-*
abondante en ce Pais, & les promenades qui *govie.*
y sont de icieuses, sont les divertissemens
ordinaires de ceux qui la composent; Les
autres Infants n'ont point été de ce voyage,
ils resteront au *Buen Retiro*, Maison de plai-
sance qui est aux environs de Madrid, jusques
à ce que la Cour soit de retour de Segovie; cet-
te Ville est située dans la vieille Castille à
vingt lieues de Toledo, au pied de quelques

B hautes

hautes Montagnes, & sur le bord d'une petite Riviere qui l'environne presque entiere-ment: elle est considerable par son commerce, & la quantité d'Ouvriers qui travaillent en laine, & en draperies très fines; les belles Fontaines, & les beaux Jardins qui y sont, rendent cette Ville délicieuse. On est incertain du tems qu'elle a été bâtie, quelques Auteurs ont écrit que le Roi *Hispalus* l'avoit fait construire, mais *Mariana*, & d'autres sont persuadés que c'est un ouvrage des Romains, les uns disent de Troyan, les autres de *Licinius* Gouverneur d'Espagne sous le Regne de Vespasien; ces incertitudes sont conjecturer qu'elle est fort ancienne. Dans le tems que les Rois de Castille y faisoient leurs séjours, cette Ville étoit extrêmement opulente. La grande Place & *Lalcaçar* sont ce qu'il y a de plus beau & de plus curieux à voir, ce dernier est un vieux Château bâti sur le Roc au bout de la Montagne; dans les vieilles guerres de Castille c'étoit la Forteresse la plus considerable de tout le Pays; tout à l'entour au dessus, il y a un Parc borné par une petite Riviere nommée la *Dema*, qui passe au pied des murailles de la Ville, & au dessus de la Porte est un Corridor où sont rangées vingt-cinq ou trente piéces de Canon: Les apartemens du dedans de ce Château sont beaux & magnifiques, l'or & le marbre n'y sont point épargnez, on y voit entr'autres un grand Sallon apellé celui des Rois, à cause que tous les Rois d'Espagne depuis *Dom Pelage* jusques à *Philippe II* y sont representez en Bronze doré, & assis sur des Trones; toutes les

portes

des Princes &c. Juillet 1717. 19

portes de ce superbe Palais sont bâties d'une pierre singulière, nommée *Cardenafine*, qui a des veines extrêmement noires, & qui étant polie, est plus luisante & plus belle que le plus beau marbre; l'Hôtel de la Monnoye est aussi fort curieux à voir, c'est le plus ancien, & le plus fameux d'Espagne. le Bâtiment est grand & spacieux, & par les moyens de plusieurs rouës l'eau fait aller les soufflets & les moulins entre lesquels l'or ou l'argent étans pressés, prennent quelle empreinte on veut leur donner. Voilà quelques petites particularitez de Segovie que je n'ai mises ici que pour la satisfaction du Lecteur.

VI. Le Roi de Portugal a donné des ordres pour faire recruter en diligence toutes les Troupes qui sont sur pied dans le Royaume, & l'on se tient fort sur ses gardes dans les Places frontieres de l'Espagne. Ces défiances & ces apprehensions sont fondées sur ce qu'il n'y a pas eu moyen jusques ici de convenir d'un accommodement entre les deux Cours d'Espagne & de Portugal au sujet des Pays que la première doit céder à la seconde, suivant le Traité de Paix d'Utrecht. Le tems nous instruira des suites qu'aura l'exécution de ce Traité, & si le Roi de Portugal s'accommodera des retardemens qu'apporte la Cour de Madrid à lui donner satisfaction. Ce Prince dont la santé avoit été un peu dérangée, est entièrement remis de son indisposition, & est allé prendre l'air à *Silvesterra*, & la Reine doit se charger du soin des affaires pendant l'absence de S. M.

VII. Enfin la Flotte Portugaise dont on

Le Roi de Portugal fait recruter les troupes, & pourquoy

*Flotte Por-
tugaise a fait
voile pour le
Levant.*

a tant parlé dans les Journaux precedens, a mise à la Voile, les derniers avis de Cadix portent qu'elle avoit passé à la tête de cette Place, & qu'elle étoit composée de sept Vaisseaux de Ligne, trois Brûlots, & deux Bâtimens de transport, qu'elle a loit joindre la Flotte des Venitiens dans la Mer Adriatique, & que ceux qui la commandent esperoient y arriver avant l'ouverture de la Campagne, & qu'il se passât rien de considerable. On n'a prend rien de celle d'Espagne ni qu'elle ait fait encore aucuns mouvemens. Si les Turcs pressoient vivement les Venitiens, ces secours si éloignés, ne me paroistroient pas être pour eux une grande ressource.

ARTICLE III

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ITALIE, depuis le mois dernier.*

*Le differend
entre la Cour
de Rome &
la Sicile ne
s'accomode
point.*

I. **L**E differend entre la Sicile & la Cour de Rome ne paroît pas encore prêt à s'accomoder, l'Evêque de *Mazara* qui devoit faire un voyage en cette dernière Ville, faisoit esperer qu'à son arrivée les choses pourroient changer de face, mais le Viceroy ayant appris les desseins de ce Prelat, lui a fait faire de très-expresses defences de sortir du Royaume, ou si on lui en accordoit dans la suite la permission, de ne se mêler en aucune façon de cette affaire; ainsi les esperances que l'on avoit fondées sur son arrivée à Rome, sont évanouies; on continuë toujours à bannir les Ecclesiastiques & les Moines de ce Royaume qui ne veulent pas obéir
aux

des Princes &c. Juillet 1717. 21

aux ordres de la Regence, dont la plus grande partie se refugient à Rome, & cherchent un azile auprès de sa Sainteté; cinquante Capucins y sont arrivez dernièrement d'une volée, & l'Evêque de *Catané* accompagné de soixante deux Prêtres exilés, a eu Audience de Sa Sainteté, qui les a reçû avec beaucoup de bonté. Le St. Pere ne se contente pas de leur donner des marques exterieures de son affection & de sa reconnoissance; comme tous ces Ecclesiastiques doivent être regardez comme autant de Martirs de l'autorité du St. Siege, on s'ingé à trouver les moyens de subvenir à leurs entretiens, & on doit employer à cet usage le revenu des biens que le feu Cardinal Ludovisi a laissé à l'Eglise de St. Ignace, qui se monte à neuf mille écus, & dont le fond est en dépôt chez les Reverends Peres Jesuites, outre quelques autres biens destinez à construire diverses Chapel es dans l'Eglise de ces Peres. Voilà le veritable moyen de les exciter à travailler efficacement pour aider à terminer cette contestation, puis qu'elle commence à leur devenir à charge.

II. Le bruit s'est repandu que S. A. R. de Savoye devoit faire un voyage *incognito* à Nôtre Dame de Lorette; le Pape qui en a été averti, a envoyé des ordres aux Gouverneurs de toutes les Villes de l'Etat Ecclesiastique par où ce Prince doit passer, de lui faire tous les honneurs dûs à son rang, & de le recevoir avec toutes sortes de distinctions, cela joint à l'arrivée d'un nouveau Minist re de ce Prince que l'on attend à Rome, fait esperer un accommodement, & des propositions de la part de S. A. Royale plus

*Apparance
d'un voyage
de S. A. R. de
Savoye à
Nôtre Dame
de Lorette.*

acceptables que celles qu'il a fait faire jusques ici à Sa Sainteté. La conduite de plusieurs Princes & Etats à l'égard du Pape, & celle du St. Pere, à present regnant, en égard à celle de ses Prédecesseurs dans de pareilles conjonctures, fournit matiere à de belles & amples reflexions que je me garderai bien de faire, *Nam, rara est temporum felicitas in quibus dicere quæ velis, & quæ sentias dicere licet*, cette pensée pleine de verité est de Tacite.

Ville engloutie dans la terre en Sicile.

III. Le Mont Gibel en Sicile, si connu des Anciens sous le nom du Mont Etna, a recommencé à vomir des flammes & des pierres en si grande abondance, & cela accompagné d'un orage si violent, & de secousses si furieuses pendant deux jours & deux nuits consecutifs; que plusieurs maisons ont été détruites de fond en comble, & plusieurs personnes accablées sous les ruines. Les avis venant de Sicile portent que la petite Ville de *Castroreal* a été entièrement engloutie dans la terre, sans qu'il en soit resté aucun vestige. Cette Ville étoit du Royaume de Sicile située dans la Vallée de *Demonia* à la source d'une petite Riviere qui porte son nom, & à six lieues de la Ville de *Melazzo* du côté de l'Orient; quelque delieieux que l'on nous dépeigne ce País, il est surprenant qu'il y ait des hommes qui veulent l'habiter, car quoique ces tremblemens & ces orages ne fussent pas fort communs, toujours arrivent-ils quelque fois, & cela dans des tems, & d'une maniere à ne pouvoir les éviter.

IV. Le Chevalier de St. George est entièrement rétabli de son indisposition, & a fait

des Princes, &c. Juillet 1717. 23

fait jusques ici son séjour à Pezarro; ce Prince y a été complimenté par le Cardinal Paulucci qui lui a été envoyé à ce sujet de la part du Pape, & a accepté pour sa garde la Compagnie de Corfou que Sa Sainteté lui avoit envoyée; les Officiers qui commandent cette petite Troupe, & même les Soldats se sont ressentis de la libéralité de ce Prince, qui a fait donner 50. pistoles au Capitaine, 25. aux Officiers Subalternes, & deux à chaque Soldat; quelques avis portoiént qu'il devoit quitter le séjour de *Pezarro*, pour aller faire sa résidence à *Urbino*, mais ils ne se sont pas confirmés; ce Prince est seulement parti pour aller à *Notre Dame de Lorette* faire ses dévotions, & delà passera incognito à *Rome*, où il doit s'aboucher avec Sa Sainteté, visiter les beautés de cette grande Ville, & delà retourner à *Pezarro*. Le Cardinal Gualtieri est nommé pour aller à sa rencontre & le recevoir de la part de S. S. qui n'a pas encore déterminé où il prendroit son logement, & qui n'a rien réglé sur le cérémonial qu'on observeroit à son arrivée, puisque ce Prince veut rester à *Rome incognito*.

V. Les Députés des Monténégrains, qui depuis longtems étoient à Venise, après avoir pris congé de la Regence, sont partis pour retourner en leur pays. Ces peuples habitent cette longue suite de montagnes nommées Montenegro, qui sont dans l'Albanie près le Lac de *Scutavi*; il y a quantité de Villages Chrétiens, qui quoi que depuis longtems sous la Domination des Turcs, vivent néanmoins avec beaucoup de liberté. La guerre du grand Seigneur avec la République

Le Chevalier de St. George va à Notre Dame de Lorette & delà à Rome;

Depart de Venise des Députés Monténégrains.

que leur a fait prendre la resolution de secourir le joug des Turcs, & de recourir à la protection des Venitiens qui la leur ont accordée, & qui ont passé un Traité que ces mêmes Députés emportent en leurs Païs; par un Article, ces peuples s'engagent à mettre un corps considerable de troupes en Campagne, à condition qu'on leur fournira les grains & autres choses necessaires pour leur entretien; les Vinitiens ont déjà ressentis les bons effets de la fidelité de ces peuples, puis que cinq mille Turcs s'étant presentez pour passer en leurs Païs, les passages se sont trouvez si bien gardez qu'ils ont été contraints de se retirer avec perte de six cens hommes tuez, deux cens faits prisonniers, & plus de mille Chevaux enlevez. Après quoi les Montenegrois ont fait une course sur le Païs Ennemi, d'où ils sont revenus avec un gros butin.

On joindroit bien ici une Relation d'une autre affaire plus considerable que la premiere arrivée à *Ste Maure*, si tout ce que l'on en écrit se trouvoit conforme; mais la difference des recits que l'on en fait, nous oblige d'attendre que cette nouvelle soit confirmée & détaillée d'une maniere à y pouvoir ajouter foi. Ce qu'il y a de sûr, est que les Turcs ayant voulu prendre poste près de *Sainte Maure*, ont été contraints de se retirer fort maltraitez, avec perte de beaucoup des leurs, & de l'Officier General qui les commandoit, qui a eu la cuisse emportée d'un coup de Canon, & est mort de cette blessure.

VI. Le General Comte de Schuylenbourg est arrivé à *Corfou* heureusement, & a mis

des Princes &c. Juillet 1717. 25

mis cette Place dans un état à ne pas crain- *Arrivée du*
dre les insultes des ennemis, peu de tems *General*
après ce General accompagné du Capitaine *Schuylen-*
General Pisani, est allé visiter le Fort de *bourg à*
Butrinto, situé sur l'autre bord du Canal de *Corfou.*
Corfou, pour y donner les ordres necessaires;
ce Fort fut pris la Campagne dernière sur
les Turcs par les armes de la République.

VII. La grande Flotte des Venitiens a *Départ de*
mise à la voile, & est enfin partie pour al- *la Flotte Ve-*
ler dans les Mers de l'Archipel, observer de *nitienne*
près celle des Turcs, & les mouvemens *pour les Mers*
qu'ils feront; le General Pisani qui est resté *de l'Archipel.*
derrière à Corfou avec la petite Flotte, at-
tend les Vaisseaux & Galeres Auxiliaires qui
doivent arriver pour mettre aussi à la voile,
& suivre le plus près qu'il pourra; il a déjà
été joint par un Vaisseau de guerre nom-
mé la gloire de Venise, huit autres Bâti-
mens de transport & quatre Galeres du Pape
bien équipés & en bon état; le reste ne doit
pas tarder à arriver, puis qu'on apprend de
toutes parts que les Princes qui doivent four-
nir des secours aux Venitiens les ont fait
partir. On apprendra bientôt des nouvelles
curieuses & interessantes de ce Pays, & on
doit bien augurer de cette démarche de la
Flotte Venitienne, puis qu'elle va chercher
celle des Turcs.

VIII. Les Genoïs toujours attentifs aux *Les Genoïs*
mouvemens de S. A. R. de Savoye, se precau- *n'envoyent*
tionnent tant qu'ils peuvent pour n'être pas *pas leurs*
surpris, ils ont fait notifier au Pape qu'ayant *Galeres au*
découvert un complot contre *Finis*, ils ne *Levant.*
pouvoient pas envoyer leurs Galeres au Le-
vant, en ayant besoin eux mêmes pour la seu-
reté

resté & la conservation de leurs Côtes. Ce contretemps a causé beaucoup de chagrin au St. Perc, qui appréhende que tous ces mouvemens de S. A. Royale n'ayent de fâcheuses suites, & ne troublent l'Italie, dans laquelle il est de son intérêt de maintenir la Paix; sçavoir si Son Altesse Royale voudra contribuer à lui donner cette satisfaction; sur tout, se trouvant dans une posture si avantageuse, & si propre à se faire craindre & à faire valoir ses intérêts, qu'il n'est pas d'humeur à négiger.

*Sejour de
S. A. R.
de Sa-
voye à la
Vénisie.*

IX. La Cour de Savoye setient toujours à la Vénerie, d'où Son Altesse Royale donne les ordres nécessaires pour mettre ses projets en exécution; ce Prince avoit envoyé à Verceil vingt quatre pièces de gros Canon, douze Mortiers, avec un grand nombre de Boulets, Bombes, Grenades & poudres qui ont été contremandées, & on a reçu ordre de les faire marcher du côté de Final, dont le bruit court qu'il doit enfin former le siege d'abord que sa Flotte sera arrivée de Sicile, pour empêcher tous les secours qui pourroient y arriver par mer. La suite nous apprendra quels sont les desseins de ce Prince politique, que personne ne peut penetrer, & qui se conduit avec tant de secret & de précaution.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en
ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. L'Imperatrice est heureusement accouchée d'une Archiduchesse d'Autriche, Infante d'Espagne, le treize du mois passé à sept heures du matin. Une heure après toutes les Cloches de la Ville & des Faubourgs sonnerent par signe de joie, & le soir cette Princeesse fut baptisée avec toutes les ceremonies accoutumées dans la grande Salle que l'on nomme des Chevaliers, en présence des trois Cours, & généralement de tout ce qu'il y avoit à Vienne de Personnes de distinction. Ce fut le Comte de Colonitz Evêque de cette Capitale qui fit la ceremonie de ce Baptême, assisté de quatre Prelats ses Suffragans. Le Prince Antoine de Liechtenstein, Majorde me de l'Empereur, portoit la Princeesse, assisté de deux autres Seigneurs de la Cour, & ce fut l'Imperatrice Mere qui la tint sur les Fonds avec le Nonce du Pape, qui representoit ce Pontife comme son Painsin. Elle fut nommée Marie-Therese-Valburge-Amelie-Cristinne. Ensuite on chanta le *Te Deum* en musique, après quoi la jeune Archiduchesse fut reportée au Palais, où il y eut trois jours de suite grande assemblée de Seigneurs & de Dames pour complimenter l'Empereur & les deux Imperatrices Doüairieres sur cette naissance & sur l'heureuse delivrance de l'Imperatrice. La Duchesse de Voltebute, Blakemberg, Mere de cette Princeesse,

arriva

arriva le lendemain pour assister à ses couches, & fait état de rester à la Cour jusqu'à l'entier rétablissement de la santé de l'Impératrice.

*Promotion
d'Officiers
Generaux
& autres.*

II. La promotion des Officiers Generaux qui avoit été différée, a enfin été faite. Le Marquis de Westerlo, le Comte de Vehlen, le Comte de Tierheim, le Comte de Steinville, le Comte de Rapach, le Comte de Neubourg, & le Prince Alexandre de Wirtemberg ont été faits Generaux Marechaux de Camp. Le Duc d'Arenberg, Mr. Julle Viscomi, Mr. Lingenheim, & Mr. de Skendorf, Lieutenans Generaux. Mr. Ferdinand de Zinzendorf, Gouverneur d'Erla, Messieurs Otocour de Staremborg, Faber, Marulli, Portia, Rohr, Keafftein, Steinberg, & le Prince de Ligne, Generaux Majors. Et Messieurs de Lubcowits, Korkofewitzs, Sultzbag, Zabor, Lullie, Freyberg, Wezeck, Bhome, Walderode, Degano, Czeicka, Wesel, Veulen, Erasme Staremborg, Berenklow, Castell, la Roche, de Julicyde, & Haslinger, ont été faits Colonels.

*Arrivée
des Princes
de Baviere
à Vienne.*

III. Les Plenipotentiaires de Son Altesse Electorale de Baviere ont reçu au nom de leur Maître l'investiture des fiefs que ce Prince possède dans l'Empire; quelques jours après cette ceremonie, le Prince Electoral de Baviere, & le Prince Ferdinand son frere arrivèrent de Munich à Vienne avec une nombreuse suite; le lendemain de leur arrivée, le Prince Electoral fut conduit à l'audiance de Sa M. I. & C. dans le premier Carosse du corps, attelé de six Chevaux,

accompagné d'un autre Carosse, ce Prince fut reçu au milieu du grand Escalier par le Prince de Swartzenbourg, Grand Marechal de la Cour, dans la Chambre des Chevaliers par le Prince de Lichtenstein, Grand Maître d'Hôtel de l'Empereur, & à la porte de l'Antichambre par le Comte de Zinzendorf, Grand Chambellan, qui l'introduisit auprès de l'Empereur, qui le reçut avec de grandes marques de bonté; ensuite ce Prince alla à l'audience de l'Imperatrice Mere, de l'Imperatrice douairiere Amelie, & des quatre Archiduchesses, l'une après l'autre; le Prince Ferdinand son frere a aussi été conduit à toutes ces audiences, mais *in.ognito*. Pendant le séjour que ces Princes ont faits à la Cour, ils ont été logez & défrayez aux dépens de Sa Majesté Imperiale & Catholiques; & lors que le Prince Electoral mangea à la table de l'Empereur, il fut assis sur une chaise à dos, à côté de l'Imperatrice; après avoir été comblé d'honneurs, ces Princes sont partis, & se sont embarquez sur le Danube pour joindre l'Armée.

Les Troupes que Son Altesse Electorale de Baviere leur Pere avoit offert à l'Empereur, ont été acceptées, elles sont lestes & belles, & doivent rester au service de Sa M. Imp. & C. deux années, sous le Commandement de Son Altesse Serenissime le Prince Eugene.

IV. Le quatorze du mois passé Son A. S. le Prince Eugene de Savoye partit pour se rendre à l'Armée de Hongrie assemblée à *Fuszack*: ce Prince s'embarqua sur son propre Yacht pour descendre le Danube, & après une
heuy-

*Arrivée du
Prince Eugene
à l'Ar-
mée.*

heureuse navigation est arrivé le 21. à l'Armée; le Prince Emanuel de Portugal, plusieurs autres Volontaires de distinction, & quelques Officiers Generaux l'ont suivi de près, & les Troupes qui n'ont pas encore joint, pressent leur marche pour pouvoir arriver avant l'ouverture de la Campagne. Nous ne tarderons pas à être informés de ce qui se passera en ce País, il ne faut pas douter que les projets que ce Prince a formé ne soient grands, & qu'il ne les exécute à son ordinaire avec beaucoup de bravoure & d'habileté. Après avoir fait la revûe de l'Armée, elle doit marcher & descendre plus bas, pour être plus à portée d'agir contre celle des Turcs, qui malgré leurs forces ne doivent pas s'attendre à être mieux traités que la Campagne dernière, attendu le nombre & la valeur des Troupes, & des Volontaires qui grossissent journellement l'Armée.

*Vaisseaux de
guerre en-
voyés en
Hongrie.*

V. Les eaux du Danube étans fort basses, on n'avoit pû, pendant quelque tems, faire partir les convois nécessaires, mais ce Fleuve étant devenu plus navigable, on a envoyé à l'Armée tout ce qu'il faut pour l'entretien des Troupes, & on a fait partir trois gros Vaisseaux de guerre pour renforcer la Flotte qui se tient toujours à *Titul*, en attendant les secours nécessaires pour pouvoir agir offensivement contre celle des ennemis. Les Regimens de Herbestein & d'Anspach qui ont été présentés à Sa M. I. & C. qui en a fait la revuë, se sont aussi embarqués pour se rendre à l'Armée, & Sa M. I. a honoré de la Charge de Marechal General Lieutenant, Mr. de Seckendorff qui commande le dernier Regiment, & qui étoit ci-devant au service de Saxe.

des Princes &c. Juillet 1717. 31

tant à cause de son expérience, que de sa bravoure. Par la quantité d'Officiers Généraux qui ont été faits avant l'ouverture de cette Campagne, il est aisé de juger combien Sa Majesté Impériale & Catholique est attentive à récompenser le mérite & les bons services de ceux qui ont l'honneur d'être employez à soutenir ses intérêts.

VI. Les derniers avis de Turquie portent que le gros de l'Armée des Turcs étoit toujours à Andrinople, où elle attendoit un gros train d'Artillerie, & quelques Troupes de renfort, pour le mettre en marche; que le bruit couroit qu'elle seroit composée de cinq cens mille hommes, dont une partie seriroit à couvrir Belgrade, & l'autre à faire une puissante diversion dans la Hongrie. Cependant il arrive journellement des Détachemens qui grossissent le Corps qui est déjà assemblé sur les bords du Danube & de la Save près de *Semlin*, où ils font des retranchemens pour se mettre à couvert, en attendant que leur Armée soit arrivée; ils ont même pris la précaution d'envoyer à Andrinople presque toutes les femmes & enfans, qui étoient à Belgrade, avec leurs meilleurs effets, pour être moins embarrassés en cas que l'on vint à former le siege de cette Place.

Toutes ces précautions mises en comparaison avec les forces que l'on dit qu'ils ont, font croire que leurs Troupes sont moins nombreuses, ou que si elles le sont autant qu'on le dit, ils n'y ont pas beaucoup de confiance, puis qu'ils prennent tant de mesures pour éviter l'approche des nôtres, dont

*Etat de
l'Armée des
Turcs.*

dont ils connoissent la bravoure & l'impétuosité.

Ce qui fait conjecturer que leur Armée tardera peu à paroître, est que l'on assure qu'ils ont fait un pont à Nicopoli, par où doit passer l'Armée que commandera le Grand Visir, qui à ce que l'on dit, doit s'avancer du côté de *Temeswar*, tandis que le Sultan menera celle qui sera sous ses ordres du côté de Belgrade, pour couvrir cette dernière Place. Ainsi nous voilà à la veille de voir arriver de grands événemens, dont il faut espérer que nous aurons tout l'honneur & l'avantage, puis qu'outre la justice de la cause que nous défendons, & que Dieu voudra bien protéger; nous avons l'habileté du General, le nombre & l'expérience des Troupes de notre côté.

*Les Turcs
échoient
dans les en-
treprises
qu'ils font.*

VII. Toutes les entreprises qu'ils ont faites les Turcs depuis le mois dernier n'ont pas été heureuses. Un gros Détachement de leurs Troupes ayant passé la Save, s'avança jusqu'à *Carlowitz* (lieu où l'on a conclu le dernier Traité de Trêves avec eux) & y mirent le feu en plusieurs endroits différens, mais que quelques Troupes de Peterwaradin y étans accourûs, les mirent en fuite, & éteignirent le feu, de manière que ce lieu a été peu endommagé, & que la plus grande partie des Maisons a été garantie.

L'attaque qu'ils firent de nos Vaisseaux de guerre au commencement du mois dernier avec les leurs, leurs Galeres & leurs Saïques n'a pas mieux réüssi, puisque outre qu'ils furent repoussés avec une perte considérable de leur part, leur principale Galere fut

des Princes &c. Juillet 1717. 33

fut coulée à fond à force de coups de Canon.

Quelque tems après ayant repassé la Save avec un gros Corps , & s'étant venu loger à *Salankemen* pour y faire à la hâte quelque retranchement, pour delà canonner nôtre Flotte qui empêche leurs desseins sur le Danube ; Mr. le Colonel Dilleo qui commande à *Peterwaradin*, le fit sçavoir à Mr. le Prince Alexandre, qui étoit à *Futack* : celui-ci s'y rendit promptement avec quelques Troupes, & donna ordre à Mr. le Colonel *Petrasch* de marcher en diligence avec ce qu'il pourroit amasser, ce qui fut exécuté avec tant de promptitude & de fermeté, qu'ils les debuffquerent de maniere à leur faire passer l'envie d'y retourner

Tous ces petits combats où les Turcs sont maltraités, & l'attention que l'on a à faire échoïer tous leurs desseins, font bien augurer de cette Campagne, avec d'autant plus de vraisemblance, qu'il y a peu de Nation qui se rebutte plus aisément que celle-ci, quand on trouve le moyen de résister à sa premiere impetuositè, & de faire mal réussir leurs premieres entreprises.

VIII. On a fait entrer à *Temeswar* un Convoi considerable de tout ce qui pouvoit être necessaire à l'entretien de la Garnison, & à la sûreté de la Place, malgré les oppositions & les obstacles qu'ont apporté les Infidèles, qui après une rude escarmouche, ont été obligez de le laisser passer, sans l'inquieter davantage, les Troupes qui servoient d'Escorte ayant fait si bonne contenance, qu'ils n'ont osé les insulter; voilà en brefle détail de ce qui s'est passé en ce Pais-là depuis

*Convois:
entre à Temeswar.*

ce que nous en avons dit dans le dernier Journal, en attendant quelques événemens plus considérables dont je ne manquerai pas de faire part au Public, à mesure que l'on m'en informera.

IX. On a reçu d'Allemagne une lettre, des forces que le Grand Seigneur aura sur pied pendant cette Campagne, tant en Hongrie que contre les Vénitiens; les Armées détaillées sur le papier, sont ordinairement nombreuses, sçavoir si elles seront de même en effet. Il faudroit que ce Monarque eût dépeuplé une partie de ses États, quelques vastes qu'ils soient, pour faire de pareilles levées; d'ailleurs quand il les auroit faites véritablement, & que ses forces seroient aussi considérables, qu'on le dit, le peu de réputation qu'ont dans le monde, les Nations qui les composent, & leurs différentes manières de combattre, ne doivent causer dans ces grands corps que du désordre, & ne peuvent contribuer qu'à leur ruine & à leur perte, je l'insérerai ici telle que je l'ai reçûe.

Forces des Turcs en Hongrie.

	Cavalerie.	Infanterie.
Janisaires.		60000
Tartares.	30000	
Valaques.	3000	3000
Bosnaques.	5000	4000
Arnoutes.	4000	11000
Musiciens.	1000	6000
Americains.	1000	20000
Africains.	20000	20000
Perfes.	5000	14000
		Autres

des Princes &c. Juillet 1717. 35

	Cavalerie	Infanterie
Autres.	4000	15000
Egyptiens.	10000	4000
Cossaniens.	5000	20000
Keineinhenlande	4000	16000
Macedoine.	4000	16000
Ethyopiens.	4000	16000
Affiriens.	2000	15000
de Saba.	2000	14000
de Mesopotamie.	2000	16000
Grecs.		1000

Total Cavalerie 100000 Infanterie 271000

Total 371000. hommes.

Armée contre les Venitiens.

	Cavalerie.	Infanterie.
Janissaires.		40000
Bosenaques.	4000.	10000
Arnoutes.	2000	12000
Armeniens.	6000	15000
Americains.	5000	10000
Africains.	6000	1000
Perfes.	3000	4000
Autres,	6000	1000
Morlaques.	1000	2000
Egyptiens.	9000	18000
Cossaniens.	6000	10000
De Latteulande.	3000	4000
Morée.		10000
Keineinhenlande.	3000	2000
Macedoniens.	4000	3000
Ethiopiens.	5000	2000

C 2

Affiriens

	Cavalerie.	Infanterie.
Affiriens.	2000	2000
Saba	2000	2000
Mesopotamie.	4000	2000
Grece.	4000	1000

Total Cavalerie 75000. Infanterie 151000.

Total 226000 hommes.

IX. A ce que j'ai dit ci-dessus des Princes fils de Son A. S. E. de Baviere, & des Troupes qu'elle envoie en Hongrie au service de Sa Majesté Imperiale, j'ajoute que ladite A. S. E. a nommé plusieurs Seigneurs de Sa Cour pour suivre ces Princes en Hongrie, & y faire la Campagne avec eux : le premier de ces Seigneurs est Mr. le Marquis de Massée, Lieutenant General de ses Troupes, ci-devant Gouverneur, Capitaine General, & souverain Baillif de la Province de Namur : c'est une marque de distinction & de confiance due à ce General; & à un ancien Officier, qui s'est distingué en différentes rencontres, sur tout à la levée du siege de Vienne.

X. Nous joindrons ici le discours que fit le Marquis d'Avarey Ambassadeur de France en Suisse, aux Magistrats de Soleure, après avoir fait son Entrée publique dans cette Ville, & en avoir été complimenté. Ce fut en leur presentant ses Lettres de Creance qu'il leur dit.

MAGNI:

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

LA possession où vous êtes d'avoir chez vous la Residence constante des Ambassadeurs du Roi mon Maître. n'est pas simplement la preuve d'une prédilection; mais une juste reconnaissance de votre devoiement à la Cour de France, & de votre consideration pour ses Ministres. La voix publique m'a déjà prononcé les dispositions favorables que je trouverois ici; mais ma propre experience ajoute à l'idé que j'en avois tout ce que vous pouvez attendre d'une très sincere estime & d'une véritable reconnaissance. Rempli de telles pensées, rien ne fauroit me flatter davantage que l'esperance reciproque de pouvoir y répondre journellement par tous les bons offices qui dépendront du Ministère dans lequel je viens d'entrer auprès du Lôiiable Corps Helvetique.

Je m'estimerai bien heureux de pouvoir m'acquiter de toutes les autres fonctions avec la même politesse & la même prudence que celle de mon Prédecesseur, dont la memoire vous sera long-tems estimable. Cependant, MAGNIFIQUES SEIGNEURS, s'il se presentoit une occasion, par laquelle la bonne volonté pouroit remplacer le grand genie & le merite, il me sera permis d'esperer ce bonheur. Tant les ordres précis du Roi mon Maître, que ma propre & plus grande inclination me portent à contribuer tout ce qui sera possible pour la prosperité de votre République, car par quels autres moyens pourois-je me rendre recommandable auprès de vos Seigneuries?

*Discours de
Mr. le Mar-
quis d'Ar-
varey.*

Son Excellence fut ensuite complimentée par les Deputez des treize Cantons, & reconnue en qualité d'Ambassadeur du Roi T. C. Les Deputez suivant la coutume furent tous défrayez aux depens de S. Ex. pendant le séjour qu'ils ont fait à Soleure, après quoi ils s'en sont retournez chez eux fort satisfaits des grandes honêtetez & des liberalitez de ce Ministre, & ont fait rapport à leur Regence de ce qui s'étoit passé. On a été surpris que les propositions de cet Ambassadeur n'ayent été conçûes qu'en termes generaux, n'ayant recommandé seulement à tout le Corps Helvetique que l'ancienne union, d'autant plus que la division qui étoit parmi eux leur étoit si prejudiciable. Ce mot d'ancienne union a été fort différemment interprété. Les Catholiques Romains la prenant par rapport à l'état où ils étoient avant le dernier Traité de Paix; & les Cantons Protestans faisant remarquer que ce Traité ayant rétabli la Paix, doit servir à la conserver, & par consequent est le fondement pour entretenir l'ancienne union.

Par des Lettres particulieres on a pris de Soleure que l'Hôtel de ce Ministre a été entièrement consummé par le feu, qui s'y prit avec tant de violence qu'il fut impossible d'y apporter aucun secours. Ses riches meubles, sa vaisselle d'argent, ses équipages & sa Chancellerie ont été réduits en cendres; Mr. l'Ambassadeur & Madame son épouse ont eu bien de la peine à se sauver, & la plupart de leurs domestiques ont été obligez pour éviter de perir de sauter par les fenêtres. La perte que ce Seigneur a fait dans cette occasion est

d'au-

des Princes, &c. Juillet 1717. 39
d'autant plus considérable, qu'il avoit chez
lui de plus grandes richesses qu'aucun de ses
Predecesseurs, & entr'autres en argent comptant de quoi payer une seconde pension aux
Cantons Catholiques Romains. Ce n'a pas
été la seule maison qui ait souffert de cet
embrasement, un Convent & 30. maisons
d'alentour ont été aussi brûlées & ruinées de
fond en comble; les Suisses qui ne sont pas
accoutumés à perdre ne manqueront pas dans
cette occasion d'implorer le secours de Son
Excellence, qu'il ne leur refusera peut-être
pas.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de considéra-
ble en FRANCE, depuis le Mois
dernier.*

I. **L'**Affaire entre Mrs. les Princes du Sang
& les Princes légitimes, sera selon toutes
les apparences bientôt terminée. Mr. le Duc
de Bourbon a fait entendre de si bonnes rai-
sons & a soutenu si constamment que ce de-
mêlé pouvoit être réglé pendant la minori-
té du Roi, que S. A. R. Mr. le Duc Regent
a nommé trente Commissaires tant Ecclesia-
stiques que Laïques pour y travailler, & nonob-
stant les représentations qu'ont fait Monsieur
le Duc du Maine, & Madame la Duchesse
son épouse, que parmi ces Commissaires il y
en avoit quelques-uns qui leur étoient sus-
pects, ils n'ont pas laissé de s'assembler & de
commencer l'examen des pièces, dont on fait
le rapport exactement au Conseil de Roge-
ce.

*Commissai-
res nommez
pour termi-
ner l'affaire
entre les
Princes du
Sang & les
Legitimes.*

cc. Pour que l'on puisse proceder definitivement à la décision , on a accordé un délai de trois semaines , afin que les parties ayent à fournir tous les actes & memoires servans à leurs défenses ; le dernier qu'a présenté Mr. le Duc de Bourbon , porte en substance.

1. „ Qu'il iroit de l'honneur des Princes
 „ du Sang que les Princes legitimez priissent
 „ les mêmes titres qu'eux.

2. „ Que ni la minorité du Roi , ni l'as-
 „ semblée des trois Etats du Royaume , ne
 „ doivent point arrêter la décision de cette
 „ affaire , par le doute touchant la minorité
 „ pourroit avoir de fâcheuses suites, tendant
 „ à une espece d'Anarchie.

3. „ Que si les Princes Legitimez avoient
 „ obtenu du Roi le droit de succeder à la
 „ Couronne , on pourroit avoïer que les
 „ Rois auroient le pouvoir de disposer de
 „ leurs Couronnes, & par conséquent d'ap-
 „ peller à la succession tous leurs enfans na-
 „ turels qui seroient legitimez.

4. „ Qu'on ne peut pas séparer le droit
 „ de succeder à la Couronne du titre de Prin-
 „ ce du Sang, & cela d'autant moins que c'est
 „ un rang que le Roi défunt ne pouvoit pas
 „ donner.

5. „ Que les Lettres de Legitimation ne
 „ donnent aucun droit à la Couronne, & qu'
 „ elles sont même une preuve contre.

6. „ Que l'Edit de 1714 & la Declaration
 „ de 1715. ne peuvent souffrir aucune ex-
 „ plication , & doivent au contraire être con-
 „ firmés ou revoqués en leur entier, com-
 „ me étans directement contraires aux Loix.

„ 7. Et que si l'opinion des Princes Legiti-
„ més avoit lieu; sçavoir, que le Roi dé-
„ funt pouvoit faire ce qu'il lui sembloit bon,
„ cela pourroit avoir des suites dangereu-
„ ses.

On ne donne ici que des Extraits de ces
pièces qui sont trop longues pour trouver
place en entier dans ces Journaux.

Mrs. les Princes Legitimés ont fait leurs
repliques, & enfin les uns & les autres ont re-
mis leurs dernières pièces entre les mains du
Procureur & de l'Avocat General: de ma-
nière qu'avant la fin de Juillet le public
pourra être informé en faveur de qui cette
importante affaire sera décidée.

II. La passion dominante de tous les hom-
mes est de s'élever les uns au dessus des au-
tres, il n'y a ruses & même fourberies que
chacun n'employe pour parvenir à son but,
& c'est de cette source empoisonnée que
coulent tous les maux qui nous affligent.

Les Guerres, les procès, les divisions, la
haine, le mépris, & la violence firent leur
origine de cette fatale prévention qu'ils ont
de se croire chacun en leur particulier meil-
leur & plus capable que les autres, tri-
stes effets de leur orgueil, qui est cause qu'ils
font un si mauvais usage de la raison qui leur
est donnée par préférence à tous les Ani-
maux pour s'en servir tout autrement
qu'ils ne font.

Ce seroit ici l'endroit de leur reprocher
leur aveuglement, & leur faire sentir l'égalité
qu'il y a entre eux, tant par rapport à la nais-
sance que par rapport à leurs deffauts, s'ils
étoient susceptibles de quelque reflexion, & si
leur

leur malice n'avoit pas renversé l'ordre que la nature, cette bonne mere, avoit établie parmi eux, mais c'est à des plumes plus différentes que la mienne, que ces matieres sont réservées; venons au fait, & à ce qui donne lieu à cette reflexion.

Le differend entre Mrs. les Princes du Sang & les Legitimés a attiré ainsi qu'on l'a pû remarquer dans le Journal de Mai p. 329. les plaintes des Ducs & Pairs, & les entreprises de ceux-ci ont soulevé la Noblesse du Royaume contre eux; s'il étoit permis à tous les autres Etats d'approcher du Trône de Sa Majesté, qu'elle foule de Requêtes, & combien s'apercevrait-on dans les plaintes que chacun formeroit, que les hommes s'incommodent les uns les autres. Voici celle que les principaux d'entre cette Noblesse ont encore dressée pour la présenter au Roi contre Mrs. les Ducs & Pairs.

*A Son Altesse Royale Monseigneur le Duc
d'Orleans Regent.*

MONSEIGNEUR,

LEs souffrez de l'Ordre de la Noblesse, pleins de respect pour la personne de vôtre A. R. & de soumission pour l'autorité souveraine dont elle est depositaire, croiroient manquer à leur devoir, s'ils ne lui rendoient compte des raisons qui les oblige à porter leurs plaintes au Trône de Sa M.

Les raisons, Monseigneur, sont contenues dans la Requête ci-jointe, qui fera connoître à vôtre Altesse R. par la lecture du simple exposé

exposé des prétentions des Pairs extraites fidelement de leurs Ecrits, que nous ne pouvons demeurer plus longtems dans le silence. Vous persuader, Monseigneur, de la justice de nos plaintes, c'est nous assurer la protection de V. A. R. protection dont nous fumes honorez contre ces mêmes Ducs & Pairs, aussi-tôt après la mort du Roi, & qui ne manquant jamais au merite d'une bonne cause, perpétuera dans la posterité de la Noblesse du Royaume, une respectueuse & profonde reconnaissance. Signé sans distinction ni difference des rangs & maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire.

A U R O I.

S I R E,

„ **L** Es soussignez de l'Ordre de la Noblesse
„ se supplient très-humblement vôtre
„ Majesté, de reprimer par son autorité Ro-
„ yale les entreprises des Pairs de France,
„ qui depuis longtems font des efforts con-
„ tinuels pour s'élever au dessus de la No-
„ blesse, former un ordre qui lui seroit
„ supérieur, & rétablir, s'il leur étoit possible,
„ quelque sorte d'égalité avec les Princes de
„ vôtre Sang. Nous ne fatiguerons pas ici V.
„ M. de l'histoire de toutes les distinctions
„ qu'ils ont usurpées, qu'ils usurent encore
„ chaque jour à la faveur des conjonctures,
„ & pour lesquelles s'ils y persistent, la No-
„ blesse pourra former des demandes particu-
„ lieres.

„ Il nous suffit de représenter à V. M. que
„ le

*Requête au
Roi de la
Noblesse du
Royaume.*

„ le feu Roi vôtre Auguste Bisayeul , voyant
 „ avec le nombre des Pairs , croire celui de
 „ leurs prétentions , sa profonde sagesse le
 „ convainquit de la nécessité de poser des
 „ bornes au delà desquelles elle ne pourroit
 „ plus s'étendre à l'avenir , & par son Edit
 „ du mois de Mai 1711 il statua sur les droits
 „ de la Pairie ; mais à grande peine , ce grand
 „ Roi avoit-il rendu ses derniers soupirs , que
 „ les Pairs prétendirent se mettre à la tête de
 „ la Noblesse , comme en étant les Chefs , &
 „ la presenter à V. M.

„ Cette première tentative n'ayant pas eu
 „ tout le succès qu'ils s'en étoient promis , ils
 „ firent reparoître d'anciens écrits presque
 „ oubliés , ils en joignirent de nouveaux : tous
 „ les ordres de l'Etat y lurent avec indignation ,
 „ qu'il appartient aux Pairs de décider sur les
 „ différens de la Succession à la Couronne ,
 „ & des Regences ; que c'est aux Pairs à régler
 „ les affaires importantes de l'Etat , que les
 „ Pairs sont les Juges naturels , & les Chefs de
 „ la Noblesse ; qu'ils sont fort élevés au dessus
 „ d'elle , qu'ils forment un ordre qui en est
 „ distinct & séparé. Ils ont même fait glisser
 „ depuis quelques mois dans les Edits & Dé-
 „ clarations de V. M. ces termes, & autres Pairs ;
 „ enfin dans une Requête présentée depuis
 „ peu à V. M. ils soutiennent que le droit de
 „ représenter les anciens Pairs au Sacre des
 „ Rois , est une prérogative qui n'est dûë , après
 „ les Princes du Sang , qu'aux Pairs de France ,
 „ propositions si contraires à l'autorité de V.
 „ M. aux intérêts de la Nation , & à la digni-
 „ té de la Noblesse , que les Gentilshommes
 „ de vôtre Royaume seroient venus en foule

aux

„ aux pieds de V. M. implorer sa justice, si
„ plus jaloux de témoigner leurs soumissions,
„ que de conserver leurs Droits les plus lé-
„ gitimes, ils n'avoient crû devoir en atten-
„ dre la permission de V. M.

„ Nous osons nous flâter, SIRE, qu'une
„ conduite aussi respectueuse, ne fera point de
„ tort à la justice de nôtre Cause, & que le
„ Prince éclairé & équitable à qui vous avez
„ confié le dépôt de vôtre Autorité, voudra
„ bien faire observer à V. M. qu'il s'agit non
„ d'un leger différend entre quelques particu-
„ liers, mais de l'Etat même de toute vôtre
„ Noblesse: de cette Noblesse dont la dimi-
„ nution, pour nous servir des termes des
„ Rois vos Prédecesseurs, est l'affoiblissement
„ de l'Etat, & qu'on ne peut laisser avilir,
„ sans que la gloire de la Nation, s'obscur-
„ cisse & s'efface entierement: mais SIRE,
„ ce qui fait en même tems nôtre joye & nô-
„ tre confiance, c'est que nos interêts sont ceux
„ de V. M. & que la Noblesse, a en cette oc-
„ casion, comme en toutes les autres, la satis-
„ faction de voir, que pour conserver sa ve-
„ ritable grandeur, elle n'a qu'à défendre celle
„ de son Roi.

„ En effet, SIRE, la Noblesse n'auroit rien
„ à souhaiter aujourd'hui, si les Pairs respec-
„ tant l'Autorité souveraine, n'entreprenoient
„ point de franchir les limites qu'elle leur a
„ prescrites par l'Edit de 1711.

A CES CAUSES, SIRE, plaise à V. M. déclai-
rer que les Pairs de France ne forment point
de corps. & en conséquence leur défendre de
se créer des Sindics & Commissaires. déclarer
aussi qu'ils n'ont point de droit de décider seuls
de

de la succession à la Couronne & des Regences, ni de regler les affaires importantes de l'Etat, qu'ils ne sont ni les Chefs, ni les seuls Juges de la Noblesse; que les autres Gentilshommes de vôtre Royaume, ont un droit égal à celui de Pairs, d'être appellez au Sacre des Rois, pour y représenter les anciens Pairs du Royaume; d'ordonner qu'à l'avenir on n'inscrera plus dans les Edits & Déclarations de V. M. ces termes, & que les Pairs se renfermeront dans la jouissance des seuls Droits, que leur donne la disposition de l'Edit de 1711. sans qu'il leur soit permis de jouir de nulles autres prérogatives.

Cette Requête étoit signée par Mrs. les Comte de Chatillon, le Marquis de Liffenai, le Marquis de Conflans, le Comte de Laval, de Mailly, Destain, d'Hautefort, de Surville, & de Montmorancy Fesseuse.

S. A. R. ayant appris qu'elle devoit être encore signée par un plus grand nombre d'autres Gentilshommes, tant de Paris que des Provinces, pour arrêter le cours de cette union qui pouroit avoir des suites fâcheuses, a fait rendre l'Arrêt suivant dans le Conseil d'Etat du Roi, qui a été publié à son de Trompe.

*Arrêt du
Conseil au
sujet de la
Requête de
la Noblesse.*

LE Roi étant informé qu'à l'occasion de quelques memoires publiés l'année dernière; où plusieurs personnes d'une naissance distinguée ont pretendu que les droits de la Noblesse étoient intectés. Il a été dressé une Requête pour les défendre, que l'on veut faire signer à un grand nombre de Gentilshommes tant dans Paris que dans les Provinces; & comme

comme la Noblesse, quoi qu'un des premiers ordres du Royaume, & celui que S. M. regarde comme la principale force de son Etat, ne peut ni faire corps ni signer des Requêtes en commun, sans la permission expresse du Roi; qu'ainsi une telle tentative ne sauroit être autorisée sans b'esser les premières maximes de l'ordre public, outre qu'elle seroit inutile & prématurée dans une occasion où il ne s'agit que de memoires qui n'ont point été faits contre la Noblesse, & à l'égard desquels elle peut se reposer sur l'affection dont Sa M. l'a toujours honorée, & qui est pour elle un titre plus assuré que toutes les Requêtes qu'elle pourroit presenter, si elle étoit en état de le faire dans une forme reguliere. S. M. étant en son Conseil, de l'avis de Mr. le Duc d'Orleans Regent, a fait très expresse inhibitions & défences à tous les Nobles de son Royaume, de quelque Naissance, Rang & dignité qu'ils soient, de signer ladite prétendue Requête, à peine de desobéissance, jusqu'à ce que autrement par Sa M. en ait été ordonné, suivant les formes observées dans le Royaume, sans néanmoins que le present Arrêt puisse nuire, ni préjudicier aux Droits, Privileges & Prerogatives legitimes de la Noblesse, auxquels S. M. n'entend donner aucune atteinte, & qu'elle maintiendra toujours à l'exemple des Rois ses Predecesseurs suivant les regles de la Justice & de l'ordre public. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, Mr. le Duc d'Orleans Regent present, tenu à Paris le 14. Mai 1717. Signé FLEURIAU.

III. Ce fut le 7. du mois passé que Sa Majesté Czarienne arriva à Paris le soir, sous l'Escorte

*Arrivée
du Czar à
Paris.*

48

La Clef du Cabinet

corte d'un Regiment de Dragons, & accompagné de plusieurs Princes & personnes de distinction qui étoient allés à sa rencontre jusques à St. Denis ; ce Prince fut conduit au vieux Louvre à travers divers Corps de Garde qu'on avoit posté en plusieurs endroits, & étant descendu de sa Caleche, il entra dans l'appartement qui lui avoit été préparé, où il trouva un magnifique souper, composé de 800 plats, y compris le dessert, auquel il ne toucha pas, s'étant contenté de prendre un peu de biscuit & de vin. Après avoir visité les appartemens de ce superbe Palais, il se retira à l'Hôtel de l'Esdiguières où il avoit fait préparer son logement, malgré les instances des Maréchaux de Tessé & Villeroi, qui firent tout leur possible pour l'obliger à rester au vieux Louvre.

Deux jours après, le Roi accompagné de son Gouverneur, des principaux Officiers de sa Maison, & suivi d'un détachement de 50. Gardes du Corps l'épée à la main, avec leurs Trompettes & les Timbales à leur tête, se rendit à l'Hôtel de l'Esdiguières pour visiter ce Prince : ce Monarque vint recevoir Sa M. à la Portiere de son Carrosse, l'embrassa, & l'ayant mis à sa main droite, la conduisit dans la Gallerie, d'où après demie heure de conversation Sa M. sortit, reconduite par le Czar jusques à la Portiere de son Carrosse avec les mêmes ceremonies que devant.

Le soir du même jour le Czar alla à son tour rendre visite à S.M. dans les Carrosses qu'on lui avoit envoyés, accompagné d'un détachement de douze Gardes du Corps à Cheval, dix Pages, & plusieurs Valets de pied. A son ar-

rivée

rivée dans la basse-Cour du Palais, il trouva les Gardes Françoises & Suisses sous les armes, Drapeaux déployez, & tambour battant; le Roi vint le recevoir à la portiere de son Carosse, & l'on observa le même ceremonial que lors que le Roi l'alla visiter; le même jour le Prévôt des Marchands & les Echevins le furent complimenter en Robes de ceremonie, & lui offrirent le présent ordinaire; les Princes & les Princesses du Sang, de même que tous les Ministres étrangers qui se sont trouvez en cette Cour, ont été le saluer; le Maréchal de Villars, & le Marquis de Coetlogon ont été nommez pour rester auprès de sa personne, & l'accompagner tant qu'il restera dans cette Ville.

Ce Prince après s'être délassé des fatigues de son voyage, & rendu toutes les visites qu'il avoit reçues tant de son Altesse Royale Mr. le Duc Regent, que de Madame, Madame la Duchesse de Berry, & généralement de toute la Cour, s'est occupé à visiter toute ce qu'il y a de curieux dans cette grande & belle Ville, comme les Places, les Hôtels, l'Arsenal, l'Observatoire, les Manufactures des Gobelins, les Academies de Peintures & de Sciences, & généralement tout ce qui pouvoit étre faire sa curiosité; après quoi il a été voir les Maisons Royales, où il a été regalé splendidement, & dont on lui a fait remarquer toutes les beautez qui ne sont pas en petit nombre; Mr. le Marquis d'Antin pour ne rien lui laisser à désirer, a eu ordre de lui faire voir aussi le belle Maison de Fontainebleau que

l'on avoit fait meubler magnifiquement pour le recevoir, & où ce Prince après avoir pris le divertissement de la chasse, dîna avec Mr. le Comte de Toulouse sous une Tante que l'on avoit fait dresser exprès au milieu du grand Canal.

On ne sçait pas au juste le séjour que ce Monarque fera à Paris, où il paroît se bien trouver, & où il fait état de faire belle figure, puis qu'il a donné ses ordres pour faire faire des habits neufs & magnifiques à la mode du Pays, pour lui & toute sa suite.

*Present de
Mr le Comte
de Tou-
louse au
Prince
Eugene.*

IV. Mr. le Comte de Toulouse a envoyé à S. A. S. le Prince Eugene de Savoye quatre Chevaux de selle, les plus beaux qui se sont pû trouver, l'Ecuyer qui est chargé de cette commission, a ordre de les conduire jusques en Hongrie, & de les presenter à ce Prince, avec les équipages, qui à ce que l'on assure, sont de la dernière magnificence.

*Ordonnan-
ce du Roi
touchant le
Commerce.*

V. Son A. R. Mr. le Duc Regent toujours attentif à ce qui peut contribuer au rétablissement du commerce, a fait publier une Ordonnance du Roi, par laquelle les affaires qui étoient du Departement de feu Mr. d'Aguesseau dans le Conseil du Commerce, ont été distribuées à d'autres Membres de ce même Conseil; & pour donner plus d'aisance, a reparti à plusieurs ce qui étoit confié à Mr. d'Aguesseau seul; sçavoir à Mr. Amiot la direction du commerce des Compagnies qui sont déjà formées ou qui pourront se former à l'avenir; comme aussi les entreprises & voyages de long cours pour l'avancement du Commerce; les Chambres du Commerce établies en diverses Villes du Royaume; la

liberté

des Princes &c. Juillet 1717. §1
 liberté & la défense du transport des grains ;
 ainsi que des autres Denrées seches, & les
 Regemens des Tarifs. A Mr. de Nointel le
 commerce avec les Côtes d'Espagne sur l'O-
 cean ; à Mr. d'Argenson celles de Portugal,
 la direction du commerce de France aux In-
 des Orientales, & aux Côtes d'Afrique dé-
 puis le détroit de Gibraltar jusques au Cap
 de bonne Espérance, & même de là vers l'A-
 sie: Et à Mr. de Machault le Commerce &
 les Manufactures de Bourdeaux, Bearn &
 Navarre.

VI. Mr. le Marquis de Bonnac Ambassa-
 deur de France à la Porte, a fait son entrée *Entrée de*
 publique à Andrinople, où le Sultan fait de- *l'Ambassa-*
 puis quelque tems sa résidence ; le jour mar- *leur de*
 qué pour cette ceremonie, ce Ministre se *France à*
 rendit avec toute sa suite à une fontaine si- *Andrinople,*
 tuée à une demie lieuë de la Ville, où elle
 trouva les Chevaux du Grand Seigneur qui
 lui furent presentez par le Chiaoux Bacha, &
 le Seliçar Aga, qui porte le Sabre de Sa
 Hauteffe, qui étoient accompagnez de di-
 vers autres Officiers. Son Excellence étant
 montée sur un Cheval magnifiquement har-
 naché, & sa suite sur d'autres Chevaux qu'on
 leur distribua, se mit en marche entre les
 deux Officiers ci devant nommés, precedés
 par une Compagnie de Janissaires, parés de
 leurs bonnets de Ceremonies, avec leurs Offi-
 ciers à leur tête, & cent Chisoux ; une autre
 Compagnie de Janissaires, & divers Agas
 marchaient aux deux côtés, & ce cortège
 étoit fermé par les Chevaux de main de
 l'Ambassadeur & de ses équipages, qui étoient
 superbes. Quelques jours après son entrée

ce Ministre en Audiance du Grand Visir, du Caïmacan & du Mufti, avec les ceremonies accoutumées, desquels il a été reçu avec de grandes marques de respect.

VII. Voici des Vers à la louange de Mr. le Duc Regent, qui meritent bien de trouver place ici, ils sont de la façon d'un Abbé d'un merite distingué.

*Vous sçavez soutenir le poids de la Regence,
Avec gloire, grandeur, esprit, raison, prudence,
Au repos de l'Etat le vôtre est immolé,
De soins & de travaux on vous voit accablé,
Vous êtes l'appuy de la France.
Sans faire ici pour Vous mille vœux en-
pressez,*

PRINCE vivez & c'est assez.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
POLOGNE, & dans le NORD depuis
le mois dernier.*

*Retour du
Roi de Pologne
à Dresde.*

I. SA Majesté Polonoise après avoir fait quelque séjour à Leyplich est retournée à Dresden, elle a assisté à la fameuse Foire qui se tient ordinairement dans cette premiere Ville, ce qui a contribué à la rendre beaucoup plus belle, tant à cause des plaisirs qui sont toujours leur séjour dans les grandes Cours, que par la quantité d'étrangers de distinction qui se sont rendus auprès de Sa Majesté, tant de Pologne que de ses Etats Hereditaires de Saxe : Madame Poccka épouse du Grand General de Lithuanie

maine, ce qui, suivant l'usage de cet Evêché l'empêche de conserver cette dignité; en attendant que cette contestation soit terminée, le Chapitre ne souffre pas que ce Prince prenne aucune part à ce qui le concerne, & insiste fortement à ce que son Election soit approuvée. Ce Benefice est d'un revenu considerable & ne peut être possédé que par un Prince de la Maison de Saxe qui soit Lutherien; le Lecteur ne sera peut être pas fâché que je lui indique par quel événement les Protestans se sont emparés de cette Eglise, quel est l'étendue de ce Pais, & en quel endroit il est situé.

Naumbourg est une Ville d'Allemagne, Capitale de l'Evêché de ce nom, elle est située au confluent de la Saale & de l'Unstruck, sur les Frontieres du Duché de Veimar, à huit lieuës à l'Orient d'Erfort & à six de Leipfich. Cette Ville est assez jolie, & étoit autres fois libre & Imperiale. Du depuis elle a été soumise à son Evêque qui en est à present Seigneur & Souverain, les autres Villes de cet Evêché à present Protestantes, sont Zeyts & Usterfelt: sa longueur est à peu près de six lieuës, & sa largeur de trois seulement. L'Empereur Othon I. le fonda à Zeyts, où un Chapitre de Chanoines Reguliers avoit été établi par Charlemagne. Hugues en fut le premier Evêque, & sous Hugue II. Miesicon Prince des Vandales ayant saccagé la Ville de Zeyts l'an 982. Hildebert transféra le Siege Episcopal à Naumbourg, & cette translation fut confirmée par Jean XIII. & par l'Empereur Conrad II. en 1027. Jules
Phlu-

des Princes, &c. Juillet 1717. 55

Phluger qui succeda à Philippe fils de Philippe l'Ingenu, Electeur Palatin, en fut le dernier Evêque Catholique; l'Electeur de Saxe s'étant opposé à son éléct ion, fit élire Nicolas Amsdorff, Theologien de l'Université de Wittmberg, qui reçût cette dignité des mains de Luther, dont il soutint le parti avec ardeur, Phluger se retira à la Cour de l'Em pereur, où il fut employé aux affaires qui regardoient la Religion, qui étoient en ce tems-là fort embrouillées en Allemagne. Le Lutheranisme se trouvant entierement établi dans l'Evêché de Naumbourg par la mort de ce Pr lat, le Chapitre en ceda l'administration à l'Electeur de Saxe à certaines conditions, & ses Successeurs en ont jouï jusqu'à Jean George I. qui le laissa par son Testament à son quatrième fils, nommé Maurice, & celui-là, à sa posterité qui en jouï actuellement.

III. Le General Esterhafi l'un des chefs des mécontents Hongrois a rassemblé à Chotzia plus de quinze mille hommes tous Polonois de nation, qu'il a enrollés pour le service du grand Seigneur pour arrêter cette desertion, & en même tems observer les mouvemens des Turcs sur la frontiere de la Republique, Mr. Sniavuski grand General de la Couronne a fait publier un ordre à *Leopol*, par le quel il ordonne à toutes ses Troupes de s'assembler près de *Gaminiek* pour y camper tout l'Eté, & par ce moyen tâcher de remedier à ce desordre, malgré les representations qu'a faites le General Hongrois que ces levées ne pouvoient être préjudiciables à la Republique, & les instances pour que

*Desertion
des Troupes
Polonoises.*

que l'on permit seulement aux Officiers qui avoient été reformez en Pologne, de passer à son service.

Les contributions que les Russiens continuent de lever dans les Etats de la Republique ont si fort émuë la Nation, qu'elle étoit prête à former une nouvelle Confédération, si cette chaleur n'avoit été modérée par le Primat du Royaume, & Mr. le Duc de Wski, ci devant Marechal de la dernière Confédération, qui ont reçu des Lettres de Sa M. Cz. qui les assurent qu'elle feroit dans peu retirer toutes ses Troupes, & les éloigneroit de maniere que la Nation ne feroit plus inquiétée de leurs ravages.

IV. Mr. le Comte de la Marck Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi de Suede, est arrivé près de ce Monarque après avoir traversé une partie des Etats du Roi de Danemarck. Ce Prince s'est vu depuis quelque tems à Lunden dans la Scanie avec le Prince hereditaire de Hesse Cassel, & le jeune Duc de Holstein: il continuë à donner ses ordres, pour que sa Flotte qui est toujours à Charleskroon soit pourvue de toutes les choses necessaires, & puisse bientôt être en état de se mettre en Mer. On compte beaucoup sur l'arrivée de ce Ministre auprès de S. M. S. & on espere qu'il travaillera serieusement à déterminer ce Prince à faire la paix, dont il ne paroît pas fort éloigné, pourvu qu'on lui veuille donner une satisfaction raisonnable sur ses prétentions: ses sollicitations jointes au raport qu'a fait à sa Majesté le General Rank des manieres obligeantes dont le Roi de la gran-

*Arrivée du
Comte de la
Marken
Suede.*

des Princes &c. Juillet 1717. 57

de Bretagne en a usé envers ses Ministres, pourront, peut être, le résoudre à contribuer à rendre la paix au Nord, qu'une violente guerre fatigue d'puis si longtems.

Pour peu que l'on veuille faire de réflexions sur l'état présent des affaires de ce Pays, on s'apercevra aisément qu'on ne cherche qu'à rétablir le calme dans cette partie de l'Europe; personne n'ignore combien est considérable l'alliance des Rois d'Angleterre, de Dannemarck, & du Czard de Moscovic, sans compter les autres Puissances qui y sont entrées, quelles sont leurs forces & combien il leur seroit aisé d'inquieter la Suède & de la ravager s'ils vouloient agir; mais par tous les menagemens que ces Puissances Alliées gardent à l'égard de ce Monarque, on voit que leur dessein n'est pas de le pousser à bout; mais de l'obliger à accepter une Paix si utile à tous ses voisins & à lui même en particulier: l'inaction des Moscovites, celle des Flottes Combinées d'Angleterre & de Dannemarck, semble prouver ce que je me hazarde d'avancer, joint à cela le triste état où la Suède est reduite, l'impuissance où elle se trouve de faire subsister même ses Sujets, & l'obligation où elle est de faire la guerre dans son propre Pays ruiné & desolé depuis si long tems, fait presumer assez que ses ennemis ne veulent pas profiter du mauvais état où elle se trouve. Par quel motif, dit on, ce belliqueux Roi est il retenu? Pourquoi rejette-t'il même les ouvertures que ses propres ennemis semblent lui faire pour le tirer de l'embarras où il doit être; veut-il s'enfvelir sous les propres ruines

*Reflexions
sur l'état
présent de la
guerre du
Nord.*

nes

nes de son Royaume, & attendre les dernières extremitez? il faut croire & esperer de la prudence de ce Prince, que non.

*Depart de
la Flotte An-
gloise de la
Rade de Co-
penhague.*

V. La Flotte Angloise après avoir resté quelque tems dans la Rade de Copenhague, est enfin partie & est allé joindre la Flotte Danoise qui étoit dans le Koger-Bocht, commandée par le Vice-Amiral Gabel, & de là ensemble ont fait voile vers Carlskroon pour boucher le Port, & tâcher d'y attaquer celle de leurs ennemis; mais les vents leur ayant été contraires, elles ont été obligées de rebrousser chemin, & de venir relâcher dans le même endroit d'où elles étoient parties, & où elles sont encore actuellement sous le Commandement du Vice Amiral Kechnsted, qui a pris la place du Vice-Amiral Gabel, honoré depuis peu par le Roi de la Charge de premier Secrétaire des guerres, & d'où elles partiront si-tôt que les vents le permettront, pour tâcher de mettre à execution ce qui a été projeté.

*Vaisseaux
Suedois at-
taquez à
Gottens-
bourg*

VI. Par une Relation que le Commandeur Tordenschild a envoyé au Roi de Danemarck, on apprend que le 14. du mois de Mai ce General ayant attaqué les Vaisseaux Suedois à Gottembourg, il leur avoit coulé un Vaisseau de guerre à fond, & si fort maltraité deux autres, qu'ils avoient été obligez de les remorquer dans le Port; qu'il leur avoit brulé un Armateur de même que leur corderie, où il y avoit quantité de cordage & de chanvre, & cela avec perte seulement de sa part de deux de ses Galeres, 52. hommes tués & 75. blesez, après avoir essuyé de 4. endroits differens un feu terrible de Canon

qui avoit duré depuis deux heures après midi jusqu'à sept heures du soir sans discontinuer. Ces petites expéditions sont les premières d'autres plus considérables, si la Paix ne termine pas bientôt une guerre à laquelle depuis si long tems & continuée avec tant d'acharnemens de part & d'autre : Il s'est passé quantité d'autres petites actions mais qui sont de si peu de conséquence qu'elles ne meritent pas que l'on en fasse le détail. Je mettrai ici seulement, mais sans assurer ce fait, que S. M. S. est allé à Gottembourg, y assembler une Armée de 25000. hommes, qui s'est mise en marche du côté de la Norvege, pour y faire une expédition si-tôt qu'il y aura suffisamment d'herbes pour faire subsister sa Cavallerie.

VII. Sa M. Danoise a fait rendre publiques quantité de Lettres qui avoient été interceptées en Norvege, & qui ont été trouvées dans un Vaisseau Suedois forcé à terre par le mauvais tems. La plus grande partie sont du Comte de Vander Neth au Baron de Gortz, au sujet du projet qu'avoit formé ce dernier Ministre contre la Grande Bretagne, & dont nous parlâmes dans le Journal du mois de Mai passé : cette affaire a fait trop de bruit dans l'Europe pour que personne ignore de quoi il est question.

J'en donnerois ici un extrait, si cet ouvrage pouvoit le contenir, elles sont en trop grand nombre, je dirai seulement qu'il paroît par ces lettres que les plus sensés Ministres de Suede ont toujours traité de pure chimere les grands projets du Baron de Gortz, l'événement a fait voir qu'ils avoient encore plus

*Les lettres interceptées
rendues publiques.*

plus de raison qu'ils ne pouvoient le penser de former un jugement de toutes ces vaines imaginations dont ce Baron prenoit grand soin de leur faire mystère, qui ne subsistoient que dans sa seule tête, & qui ont eû un si mauvais issuë. J'insérerai ici une de ces lettres pour faire connoître combien on étoit peu revénu, n'ême en Suede, de la réussite de ce te affaire, quoique on s'y appliquât si étroitement à la mettre en execution.

*Lettre du Comte de Derwent au Baron Gorts
du 26. Decembre 1716.*

MONSIEUR,

A Vant que de parler d'autres affaires, je vous dirai qu'à mon arrivée ici, j'ai trouvé une lettre du Sr. *Hagn* dattée de *Jorhopping* du 3 Decembre, par laquelle il m'avertit de vous oir vous remettre dix mille Risdalles en compte des Billers de Banque que vous m'avez envoyé. J'ai fait tout aussitôt tout mon possible pour vous les faire avoir. Afin pourtant, que ces remises ne fissent pas de nouvelles médifances, je me suis servi auprès de Mr. *Tham* du tout que ces argents devoient être pour l'habillement du nouveau Corps du Roi.

Je vous dis toutes ces circonstances, pour que quand vous lirez ces Lettres, que vous sçachiés la raison de son discours. J'aurois tâché de lui faire faire ses dispositions autrement, s'il avoit été dans le pouvoir de lui, ou de quelqu'autre de faire à la fois les remises de la somme nommée.

Il m'a pourtant promis de vous envoyer par

des Princes &c. Juillet 1717. Et ce Vaiffeau des Lettres de change pour trois mille écus, & de faire enforte que vous ayez du crédit sur les autres sept mille, en attendant que les Lettres de change pour toute la somme lui soient venuës, lesquelles je lui dois envoyer de Stockholm: Je ne manquerai pas de faire de mon mieux, pour les lui envoyer après mon arrivée.

Je crains pourtant que faute de negocié j'aurai beaucoup de peine, outre que le cours du change est si haut, que vous y perdrez considérablement; mais n'importe, vous le desirez, cela suffit, m'étant fait une loi que votre volonté l'emportera sur tout ce que je puis penser. De grace du moins, ne croyez pas qu'il y va de ma faute, que les lettres de change sur la Hollande ne se font pas avec tant de promptitude de Gottembourg & de Stockholm comme elles pourroient se donner à Amsterdam sur quelque autre lieu de l'Europe, que sur la Suede.

Vous verrez au reste par la Lettre du Sieur *Hopken* accompagnée de toutes les *allegata*, ce qui s'est fait auprès du Roi, & comme miraculeusement cette machine a été soutenüe, J'espere qu'elle se pourra soutenir jusqu'à votre arrivée, sans compter sur quelque secours d'argent de dehors entre tems.

Quoi que vous ayez assuré de vouloir être au mois de Fevrier dans ce Pas-ci, je serai content, si j'ai le plaisir de vous y voir au mois de Mars, mais ie vous supplie pour tout ce qui vous peut être cher, de ne le vouloir pas différer davantage. La principale raison en est que comme nous allons régler nôtre rj t. peu considérer des Comptoirs, & donner cours aux Bil-

lets pour les Marchandises de ce Pays ci. Je prévois qu'il s'en faudra beaucoup, que nous tencontrions au Juste vos vûës, pas un de nous ne pouvant se vanter de les pouvoir approfondir. outre que nous ne serons pas capables de remédier à certains desordres qui en existeront, ce qui ne se sçauroit non plus faire, que par vous étant present. Si même vous croyez d'y vouloir remédier par des avis, je crains que vous vous pourrez éloigner de vôtre but même, fondant tout sur de certains principes en idée, ou que vous sçavez, vû que dans la pratique il y a bien des choses où il faut s'éloigner des maximes projetées, pour venir au but.

Je puis au reste vous assurer . qu'à mon départ le Roi a été très satisfait de tout. J'ai eu le bonheur de porter le Roi, qu'à la fin tous les Regimens sont retournez chez leurs *Rostaltes* & *Rotten*. Vous serez surpris quand je vous dirai, que c'est inclusivement le Leib-Regiment & les Oster Goltes, ainsi qu'il n'y a qu'un seul Regiment d'Infanterie, qui est celui de Halandé, qui de ceux-là seront au dépens du Roi entretenus au commencement du mois de Janvier; *arrivez seulement dans le mois de Mars.* A ce prix là j'espere que vous soutiendrez l'affaire pour la Campagne prochaine; mais si entre tems la paix ne se fait pas, à quoi aboutira tout cela, cela ne servira que pour agrandir l'abîme ?

Le Baron Muller m'ayant donné un extrait de la lettre de Mr. Huguers, pour vous y faire réponse, après avoir parlé au Comte de Morner sur ce point, vous trouverez ses sentimens ci-joints pour vôtre direction.

des Princes &c. Juillet 1717. 63

En attendant que cela se fasse, il est très-bon que vous continuiez de faire venir ici des Vaisseaux avec du Segle, du Malt, Vin & Brandevin.

Le Comte de Morner les fera acheter par des Bourgeois d'ici.

Si vous faisiez la même chose sur Stockholm, cela seroit très-avantageux, vous y pourrez ajouter du Sel, des Haras, & du poisson salé.

Si vous pouvez envoyer jusques à 40 ou 50 mille tonneaux de Malt & de l'Orge, les Vaisseaux n'y resteront pas longtems chargés; ensuite les mêmes Vaisseaux pourroient ramener le fer que nos Negocians acheteront cet hiver.

Le Comte de Morner est bien de vos amis: il ira trouver le Roi en Scanie en trois ou quatre jours. *Son arrivée n'y gâtera rien en ce qui regarde votre commission.* De même servira-t-elle à tenir le Roi dans l'inaction jusqu'au Printems, où j'espère qu'entre tems vous pourrez être arrivé, pour avoir le loisir de porter le Roi à ce qu'il lui peut être salutaire. Je me flatte d'avoir beaucoup contribué à cela: comme le Roi eut la grace de m'en parler en confidence, je lui fis connoître les difficultez qu'il y auroit pour cela avant ce tems là, ce qui paroïssoit le disposer de vouloir remettre son dessein jusques à ce tems-là.

Le Comte de Morner étant informé de tout cela; outre qu'il est préparé d'avance aux réponses qu'il doit faire sur les commissions que je lui ai portées de bouche de la part du Roi, j'espère qu'il menagera le terrain, & que rien ne sera entrepris, avant que tous les preparatifs y soient, & que le Soldat puisse subsister.

Vost

Vous jugerez par ceci combien vôtre retour est neccessaire, afin que rien ne soit entrepris qui soit, peut être, contraire à vôtre plan.

Quant à la monture que le Roi desire, que vous devez envoyer, j'espere que les ordres serieux du Roi pour Mr. de Spair, vous auront mis en possession des argens de France, cela étant, vous n'aurez point de peine à payer le tout; mais en cas que ces argens ne vous soient point venus encore, vous n'avez qu'à donner des Lettres de change sur moi, pour la valeur de ce que la monture coûtera. tout aussi tôt que vous le commanderez je les honorerai exactement, de sorte qu'infailiblement les argens pourront être payez avant que la monture puisse être prête.

Comme je fonde toutes mes actions sur l'esperance de vôtre retour, je vous prie, faites en sorte que je ne m'y trompe pas. J' me trouverois à moins de cela dans un embarras terrible, & pour sûr les affaires tomberoient dans de terr.bles confusions.

Soyez pourtant bien assuré que je n'omettrai rien pour soutenir l'honneur de vôtre commission, autant que mes forces du corps & de l'esprit me le voudront permettre.

J'espere qu'à vôtre arrivée vous le trouverez tel, esperant pourtant que vous jugerez en même tems que tout ce qu'il a été possible de faire, n'a pas été oublié. Il ne me man- que que de vous assurer &c.

A P O S T I L L E.

Quand j'avois fini cette Lettre, Mr. le Comte de Morner me prie de vous faire souvenir

des Princes &c. Juillet 1717. 65

souvenir que le *Seg l. Luch* qu'il desire, puisse être envoyé sans délai; le paiement sera prompt, lui ayant déjà fourni la somme qu'il faut pour cela

Aussi m'a-t'il prié de vous avertir, que le *Segle* d'Angleterre ne vaut rien pour les Magazins, ainsi qu'il faudroit bien mieux que vous en puissiez faire venir des Côtes de la Mer Baltique.

Voulant fermer ma lettre, je viens de recevoir vos deux lettres du 3. & 6. Decembre je comprends Mr que vous les avez écrit en vûë que je les montrasse au Roi; comme j'en suis parti, & que presentement pour les affaires dont je suis chargé, il faut necessairement que j'aille à Stockholm, j'ai crû que le meilleur expedient seroit de les envoyer au Baron de Muller, qui ne manquera pas de les exposer au Roi. J'ai pris d'autant plû ôt recours à cet expedient, qu'ayant devant mon départ entretenu le Roi sur votre Lettre au sujet de Sternhok, il me demanda la Lettre, & l'a mis dans sa Cassette. Comme quelques jours après j'en fis souvenir le Roi, lui remontrant, que bien que Sternhock avoit eu une forte mercuriale sur ce sujet, cela ne suffisoit pas, puisque selon moi la Chancellerie & quelques Ministres l'ayant induit à ses sentimens, remarquant qu'il ne se pouvoit pas déterminer comment s'y prendre: je proposai, s'il l'agréoit, d'en parler au Baron Muller pour vous faire sçavoir par lui ses sentimens, & rectifier en même tems l'esprit de Sternhock contre les fausses idées qu'on lui avoit donné, il m'assura de le vouloir faire incontinent après mon départ.

Etant préalablement convenu de tout avec

le Baron de Muller, nous trouvions encore à propos qu'il dît au Roi après mon départ que je l'avois prié d'en faire souvenir le Roi. Je ne doute pas qu'il l'ait fait, & que vous aures eu contentement entier par ses Lettres, quand elles vous viendront. *Vous pouvez compter que le Roi est très-satisfait de votre conduite, tant sur ce sujet, que sur tous les autres, & quant à cette affaire, il n'est que trop piqué contre Sternhock, ce qu'il fait paroître, & je ne doute pas qu'il l'est autant interieurement contre celui qui peut avoir donné pareil avis à Mr. Sternhock.*

Je prie dans ma lettre le Baron Muller, que sur tout il veuille avoir attention que Monseigneur le Landgrave soit detrompé, qu'il n'y va pas de votre faute, que vous parlez sur ce sujet comme vous avez fait jusques ici, de même que ce n'est pas vous qui incitez le Roi à ce sentiment, mais *que c'est le Roi même*, comme ma lettre est *ostensible* je crois seurement qu'il ne manquera pas de faire valloir ce passage.

Les Emissaires de votre négociation ne sont pas arrivés encore.

Je n'ay non plus reçu les trois expéditions consecutives dont vous me faites mention. J'ai accusé dans mes précédentes le reçu de toutes vos Lettres, dont les dernières étoient de l'onzième Novembre, si je ne me trompe.

On me porte encore dans ce moment votre lettre du 5. Je souhaite que vous restiez dans le dessein de repasser en Suede; vous trouverez qu'on a fait l'impossible pour mettre votre plan en train, autant que la brieveté du tems l'a voulu permettre, & soyez en même

des Princes &c. Juillet 1717. 67
témis assuré que l'on ne sauroit être plus
que je le suis &c.

SECONDE APOSTILLE.

Je pars dans ce moment pour mettre, au-
tant que faire se peut, vos plans en train.

J'apprens par le Comte de Morner, que Cub-
bars est arrivé à Morstand, ainsi que je crois
qu'il portera les autres dépêches avec lui, dont
vous avez fait mention dans vos lettres.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable dans
LA GRANDE BRETAGNE, depuis le
mois dernier.*

LE Parlement dont les seances avoient
été interrompues s'est assemblée le 17. du
mois passé. Le Roi s'étant rendu dans la
Chambre des Seigneurs, fit le Discours sui-
vant aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'Est avec beaucoup de satisfaction que je
vous puis dire après ces courtes vacations, *Parlement*
que j'ai reçu des avis certains que ma Flotte d'Angleterre
est heureusement arrivée dans le Sund, ce qui reprend
avec la benediction de Dieu assurera ces Roynau ses seances,
mes contre tous dangers d'une invasion. *Harangue*

J'ai par ce moyen une occasion qui m'est fort à ce sujet.
agréable, de faire une reforme de nos Troupes
de terre, m'étant prescrit à moi-même cette re-
gle, d'avoir en vûë le soulagement de mon peu-
ple, autant qu'il est de leur sûreté, & pour mon
particulier,

particulier, comme je ferai toujours considérer ma grandeur dans le bonheur de mes sujets, je souhaiterois toujours aussi, que mon pouvoir soit fondé par leurs affections.

C'est sur ces considérations que j'ai donné ordre de faire une prompte réforme de 10000. hommes. & afin qu'il ne manque rien de mon côté, pour calmer les esprits & tous mes sujets, j'ai aussi ordonné qu'on préparât un Acte de grace, & de quelque manière qu'il puisse être reçu par ceux qui s'obstinent à la ruine de leur patrie, je me promets qu'il fera naître un juste sentiment de gratitude, à tous ceux qui ont été artificieusement induits, dans de perfides pratiques contre ma personne & mon Gouvernement, & les empêchera d'avoir besoin d'une telle grace à l'avenir, lorsqu'une telle marque de Clémence ne seroit peut-être pas si expédiente pour le bien public qu'elle seroit agréable à mon inclination.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES.

JE vous remercie de la promptitude avec laquelle vous m'avez soutenu dans la Connexion présente des affaires, par les subsides que vous m'avez donné; & je vous promets, qu'ils seront employés aux usages auxquels vous les avez destinés. Je donnerai ordre qu'on vous remette dans la Seance prochaine un si fidèle compte, qu'il paroîtra qu'on n'avoit d'autres vues en demandant aucun subside particulier, que de prévenir une beaucoup plus grande dépense, à quoi la Nation auroit été indispensablement engagée sans cela. Je vous recommande, comme je fis au commencement de la seance, de prendre tou-

des Princes &c. Juillet 1717. 69
ses les methodes propres pour reduire les dettes pu-
bliques, sans donner atteinte au credit Parle-
mentaire.

MILORDS ET MESSIEURS.

LA Saison de l'année étant si fort avancée,
j'espere que vous travaillerez aux affaires
publiques avec toute la diligence, & l'unanimité
possible, mon intention étant de vous assembler
de bonne heure l'hiver prochain, afin que la
Seance du Parlement puisse se tenir dans une sai-
son plus convenable & accoutumée

Les Communes étant de retour dans leur
Chambre, l'Orateur fit lecture du discours de
S. M., après quoi il fût resolu de presenter une
Adresse de remerciement pour toutes les gra-
cieuses declarations qu'elle avoit fait dans sa
Harangue, malgré les oppositions de quelques
uns des Membres qui prétendoient qu'on de-
voit se réserver la liberté de demander à Sa
Majesté encore une reduction, d'autant plutôt
que les 20000. hommes qui restoient sur pied,
étoient encore trop en comparaison du petit
nombre que ses Predecesseurs avoient conser-
vés en tems de paix pour la garde de leurs
personnes, & de leurs Places, & cela avec
d'autant plus de raison, que l'on ne craignoit
plus rien de la part des Suedois depuis que la
Flotte Angloise avoit heureusement pallée le
Sund. Cette question ayant été agitée, on
n'eut aucun égard à cette representation, &
il fut resolu que l'Adresse seroit conçûe dans
les termes qui avoient été énoncés la premie-
re fois. Voici celle que les Seigneurs presen-
terent deux jours après au Roi, après laquelle

on verra celle des Communes avec les répon-
fes de ce Monarque.

S I R E ,

NOUS les très humbles & très fidelles Su-
jets de V. M. , les Seigneurs Spirituels & Tem-
porels assemblez en Parl. ment , prenons la liber-
té de rendre à V. M. nos très humbles & très sin-
ceres remerciemens , du discours très gracieux de
V. M. prononcé sur le Trône, & de ce que V. M.
a pris un foïn fingulier de prévenir tous les dan-
gers qui menaçoient vos Royaumes d'une inva-
fion , en envoyant vôtre Flotte avec tant de dili-
gence dans le Sund ; & nous ne pouvons nous
empêcher de reconnoître avec une très grande fa-
tisfaction les tendres égards de V. M. pour foulager
son peuple , en donnant des ordres auffi-tôt
que le pouvoit permettre la juvéé publicque pour
reduire un nombre fi confiderable de forces de
terre.

Nous remercions auffi très humblement V. M.
d'avoir communiqué à vôtre Parlement , vôtre
intention de passer un Acte de grace, lequel à ce
que nous esperons produira tous les bons effets que
V. M. en attend avec tant de raifon & de justice.

Et nous prenons cette occafion , d'affurer V. M.
que nous defendrons & maintiendrons avec tout
le zele & le devoir imaginable , la perfonne fa-
crée de V. M. & son Gouvernement contre tous
vos ennemis au dedans & au dehors.

Reponfe de Sa Majefté.

MILORDS ,

Je vous remercie de bon cœur de cette fidelle
adrefle , je me reposerai toujours après Dieu , fur
vôtre

des Princes &c. Juillet 1717. 71
vôtre zele & vôtre affection, pour ma personne
& mon Gouvernement.

Adresse de la Chambre des Communes ,

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très humbles & très fideles Sujets de Vôtre Majesté, les Communes de la G. B. assés en Parlement. demandons permission d'approcher de Vôtre Personne sacrée avec des cœurs pleins de reconnoissance pour V. M. au sujet de toutes les favorables declarations qu'il vous a plu de nous faire de dessus le Throné.

Nôtre devoir envers vôtre Majesté & l'intérêt que nous avons pris pour la seureté de vos Royaumes, dans un tems que la Nation étoit menacée d'une invasion, nous obligea à trouver des fonds pour maintenir un tel nombre de force de terre, qui pût faire voir que nous étions dans un état de défence; mais vôtre Majesté avant sujet d'esperer, après l'arrivée de vôtre Flotte dans le Sund, qu'avec la benediction de Dieu ce dessein échouera; nous devons à jamais reconnoître que l'ordre qu'il vous a plu donner, pour reformer un tel nombre de force de terre, est une des plus agréables assurances que vous pouvez donner à vos Sujets, de vôtre tendresse envers eux, & que vôtre Majesté n'a rien tant à cœur, que leurs prosperitez presentes & futures, & c'est aussi une preuve de vôtre sagesse & bonté, qui doit pour jamais attirer à vôtre Majesté l'affection de tous vos peuples.

Nous sommes obligés de témoigner que nous sommes justement satisfaits de l'intention que vous avez de passer un acte de grace, qui contribuera

tribuëra beaucoup à la tranquillité du Royaume, comme étant une preuve convainquante, que vôtre Majesté veut regner dans l'affection de tous ses Sujets.

Nous avons si souvent éprouvé les heureux effets de la confiance que nous avons mis en vôtre Majesté, que nous ne pouvons pas avoir le moindre doute, que les subsides que nous vous avons accordés, n'aient été dûëment employés; Et nous recevons de a maniere la plus humble Et la plus affectionnée la promesse qu' Vôtre M. a faite de nous remettre les Comptes de cet employ comme une grande marque de vôtre justice envers la Nation.

Nous sommes véritablement convaincus que le soulagement Et la prospérité de vos Sujets dépendent de l'accomplissement de ce grand Et nécessaire ouvrage de la réduction des dettes publiques, nous sommes résolu d'y travailler de la maniere la plus efficace, sans donner atteinte au credit Parlementaire.

Nous sommes aussi résolu par nôtre diligence Et unanimité, de convaincre le monde, que nous sommes inviolablement attachés par devoir Et par affection, à vôtre personne sacrée Et à vôtre Gouvernement, du suport de qui la prospérité Et le bonheur de vos Royaumes, après Dieu, dépendent entièrement.

MESSIEURS,

C'Est avec beaucoup de satisfaction que je vois que les ordres que j'ai donné pour faire une réduction de l'Armée, Et mes intentions d'octroyer un Acte de Grace, donne zant de satisfaction à mes fideles Communes. Je
vous

des Princes &c. Juillet 1717. 73

vous remercie des assurances que vous me don-
nés de vôtre affection, pour ma personne &
mon Gouvernement; je ferai toujours un tel
usage de la confiance que vous avez en moi,
qui sera le plus à l'avantage de mon peuple.

Les résolutions prises pour la réduction
des Troupes ont été exécutées avec beaucoup
d'exactitude; pour y parvenir plus aisément
on a envoyé huit Régimens d'Infanterie An-
gloise en Irlande, & cinq de Dragons, pour
remplacer pareil nombre qu'on cassera en ce
Païs-là, & les Régimens qui étoient de douze
Compagnies ont été réduites à dix, outre cinq
hommes par Compagnie que l'on a reformé
de toutes les Troupes qui restent sur pied.

II. Le Roi a nommé des Commissaires
pour assister de sa part à la démolition des *Commissaires*
ouvrages de Mardyck, conformément au *pour la dé-*
dernier Traité conclu avec la France, ce *molition de*
sont le Colonel Armstrong, Mr. Akwork, *Mardick.*
& Mr. Lalfets, qui ont été chargés de cet-
te commission, & qui partiront au premier
jour pour la mettre en exécution; cette dé-
molition ne peut être guère différée si l'on
confidère la bonne intelligence qui est éta-
blie entre ces deux Couronnes, & l'envie
qu'elles paroissent avoir d'exécuter de bonne
foi toutes les conditions des Traitez qui ont
été conclus depuis peu entr'Elles. S. M. B.
a aussi nommé le Sieur Green Cloth pour
aller porter à S. M. T. C. le présent qu'Elle
lui envoie, consistant en vin de Tokkai de
Hongrie, en eau de citron de l'Amérique;
& en ailes d'York.

III. Le Parlement qui continuë toujours
ses Séances, travaille sans relâche aux affai-
res

*On travaille
au procès du
Comte
d'Oxford.*

rus de la Nation: comme le détail en seroit extrêmement long, & que ces choses ne regardent que le dedans de ce Royaume, nous les passerons sous silence, nous insérerons seulement la résolution qui a été prise de travailler au procès du Comte d'Oxford détenu depuis longtems prisonnier, auquel on en a donné avis, afin qu'il eût le tems de disposer les pieces qu'il jugeroit necessaires pour sa defense. Mr. le grand Chancelier même a eu ordre de dépêcher des Lettres circulaires à tous les Seigneurs absens pour les citer de se trouver dans la Chambre Haute le 24. de Juin, afin d'assister au susdit proces, sans qu'il soit permis à aucun de s'en excuser, excepté ceux dont la maladie, ou l'âge avancé ne leur permettroit pas de s'y rendre.

A R T I C L E V I I I.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en H O L L A N D E & aux P A Y S -
B A S , depuis le mois dernier.*

*Prieres pu-
bliques dans
les Pais-Bas.*

I. **M**R. l'Archevêque de Malines, qui est actuellement à Bruxelles, a ordonné à la requisiion de Mr. le Marquis de Prié Plenipotentiaire de S. M. I. & C. des prieres publiques pour demander à Dieu sa benediction sur les armes de l'Empereur en Hongrie; la même chose se doit faire dans toute l'étendue des Pais Bas Autrichiens.

II. Mr. le Marquis de Vesterloo, qui a été honoré depuis peu de la dignité de General Marechal de Camp des Armées de l'Empereur, se dispose à partir pour aller faire la
Campagne

Campagne en Hongrie, accompagné du Comte Tschernin son Gendre, Mr. le Marquis de Prié a fait la revue de son Régiment, aussi bien que de celui d'Harop, & les Commissaires qui ont été nommez pour faire celle de toutes les Troupes qui sont dans les Pays-Bas Autrichiens, après s'être rendus dans les endroits où elles sont en Garnison, ont exécuté leurs commissions & ont rendu compte du bon état où ils ont trouvé ces Régimens, qui en effet sont très-beaux & bien entretenus.

III. Mr. Lethes, qui étoit ci devant Resident de S. M. le Roi de la G. B. auprès des Etats Generaux, est passé de la Haye à Bruxelles pour y faire encore les mêmes fonctions de Resident qu'il avoit déjà exercée dans les Pays-Bas, avant même d'aller en Hollande; ce Ministre a eu Audience de Mr. le Marquis de Prié, & ç'a été à sa sollicitation que S. M. E. a fait signifier à plusieurs Anglois, Ecoisis & Irlandois, qui sont dans le parti du Chevalier de St. George & qui s'étoient retirés à Bruxelles depuis quelque tems, de sortir dans huit jours de ladite Ville.

IV. Les Nouvelles d'Hollande ne fournissent pas beaucoup de quoi grossir cet Article; les Etats s'assemblent souvent, & les Ministres étrangers qui résident à la Haye ont presque tous les jours des Conférences avec les Deputés de la Regence concernant les intérêts de leurs Maîtres: Comme ce qui se passe dans ces Assemblées & dans ces Conférences, ne se rend pas ordinairement publicq, & que l'on n'en est pas instruit, on ne peut en rien dire de positif & d'assuré.

V. La Lotterie d'un million de Florins dont il a été si souvent parlé dans les Journaux précédents est achevée de tirer ; la quantité de Billets blancs & de petits Lots qui s'y sont trouvés, bien loin de rebuter ceux qui n'ont eu pour leur argent que le plaisir de se former de belles idées, n'ont servi qu'à ranimer leurs espérances, puisque l'on s'empresse si fort à remplir celle de 800000. fl. qui a été dernièrement établie, que l'on espère qu'elle sera en état d'être tirée le 15. du mois de Juillet.

ARTICLE IX.

Contenant la Naissance, le Mariage, & la mort des Princes, & autres personnes de distinction.

Naissances. I. L'Imperatrice regnante accoucha le 13. Mai dernier d'une Archiduchesse, Infante d'Espagne, qui reçut le Baptême le même jour avec les cérémonies accoutumées, & ainsi que nous l'avons dit plus au long dans l'article d'Allemagne de ce même Journal.

La nuit du cinq au six Juin, la Duchesse d'Ursel accoucha aussi heureusement d'un Prince à Bruxelles.

Mariages. II. Le Prince Charles de Lorraine grand Ecuyer de France a épousé la fille de Mr. le Duc de Noailles, qui lui apporte deux millions en mariage; comme cette nouvelle Princesse est extrêmement jeune, elle a été séparée de son mari jusques à ce qu'elle ait atteint l'âge de 13. ans, elle porte cependant le nom de Princesse d'Armagnac.

Mr. le Marquis de Venelle a aussi épousé
Mades,

des Princes &c. Juillet 1717. 77

Mademoiselle le Blanc, fille de Mr. le Blanc, ci-devant Intendant à Duikerque, & presentement Conseiller d'Etat.

Le mariage de Mr. le Marquis d'Harcourt avec Mademoiselle de Louvois, a aussi été célébré le mois dernier.

III Le Prince Jean Baptiste Borghese après une longue maladie, est mort à Rome le huit du mois de Mai.

Morts.

Madame de Chamarante, épouse du Lieutenant General de ce nom mourut aussi le même mois, elle étoit fille du Comte de Bourlemont, issu de l'illustre Famille d'Angure, qui à ce que l'on dit, descend des Saladins Soudans d'Egypte.

Ce fut encore le 28. du même mois que Mr. le Comte de Lanion Lieutenant General des Armées du Roi Très Chérien, & Gouverneur de St. Malo, mourut âgé de soixante & quinze ans.

La Maison de Lanion est originaire de Bretagne, & tire son nom de la Ville de Lanion. Elle a toujours été considérée comme une des plus distinguées parmi l'ancienne Noblesse de ce País, tant à cause des grands & honorables Emplois qu'ont exercé de tems immémorial ceux de cette Maison, qu'à cause de leurs grandes aïances. Celui dont j'annonce la mort, a servi dès sa jeunesse: son coup d'essay se fit en Hongrie sous le Comte de Coligny, après quoi il fut fait Capitaine de Cavalerie. ensuite sous-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou. Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Reine, Brigadier, Maréchal de Camp, & enfin en 1702. Lieutenant General.

F I N.

PRI-

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ Croatiae, Sclavoniæ &c. Rex; Archidux Austriæ; Dux Burgundiæ; Styriæ, Cariothiæ, Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperiû fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitulatum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causa ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplices exorârît, ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditatis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

videndum dare, alibiue impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prænominati ANDRÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expressio & inscriptis obtento consensu præsumat, si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propria autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum; dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque Exemplaria singulis mensibus ad arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscunque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justiciam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere voluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum: & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo, decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici verò pariter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

VI. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.